

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Danevell obererezh

Année 2025



Centre Communal d'Action Sociale
Mairie d'Hennebont / Ti-Kêr Henbont
13 place Maréchal Foch / 13 plasenn Maréchal Foch
CS 80 130
56700 Hennebont / Henbont

02 97 85 16 19
ccas@mairie-hennebont.fr
www.hennebont.bzh

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DU CCAS

Page 3

- Définition, budgets, moyens humains et techniques, contexte communal

II - L'AIDE SOCIALE

Page 11

1. Aide sociale légale

Page 11

- Aide sociale du Département et domiciliation

2. Aide facultative

Page 13

- Accompagnement social, CAP, prêts et dons, paniers solidaires, soutien au logement et à l'hébergement

III – LES ANIMATIONS SOCIALES

Page 22

- Activités séniors, ateliers cuisine, accès au numérique, actions de prévention, lutte contre les Violences Intrafamiliales et sensibilisation égalité femme/homme

IV - LE CHANTIER D'INSERTION

Page 37

- Bilan 2025 et évolutions

V - LE MAINTIEN A DOMICILE

Page 42

- Dossiers APA, service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), portage de repas, téléassistance, service accompagnement, « Un toit deux Générations » et actions de prévention

VI – L'EHPAD STÊR GLAS

Page 50

- Capacité, activité 2025, dépendance, tarifs 2025, ressources humaines, projet d'accompagnement du public accueilli

VII - LA POLITIQUE DE LA VILLE

Page 56

- L'action sociale du CCAS envers les usagers du quartier prioritaire
- Les actions soutenues par le CCAS
- Le programme de réussite éducative

PRESENTATION DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale. Les CCAS sont obligatoires dans toutes les communes de plus de 1 500 habitants.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées du secteur social nommées par le Maire.

Il est doté d'une personnalité juridique et morale de droit public. Il a un budget propre voté par le Conseil d'Administration, il a la capacité d'être employeur, peut détenir un patrimoine mobilier et immobilier, agir en justice et souscrire ses propres engagements.

Les missions du CCAS :

↳ Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

↳ Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale.

↳ Il a la possibilité de créer et de gérer des établissements sociaux et médico-sociaux.

Le Conseil d'Administration :

Présidente du CCAS :

Michèle DOLLÉ,
Maire d'Hennebont

8 membres élus :

Nadia SOUFFOY (Vice-Présidente)
Anne-Laure LE DOUSSAL (Vice-Présidente déléguée)
Marie-Françoise CERESZ
Joël TREcant
Jacques KERZERHO
Pierre-Yves LE BOUDEC
Sylvie SCOTE-LE CALVE
Michèle LE BAIL

8 membres nommés :

Céline COLLARD (UDAF)
Anne Marie LANCELOT (FNATH)
Pedro ORTEGA (CFDT Retraités)
Dominique DECOISY (CAEC)
Michelle FAURE
Françoise BARJONET
Bernadette PORTAIS
Jean-Louis TORRES

Les budgets :

Le CCAS se compose d'un budget principal et de trois budgets annexes :

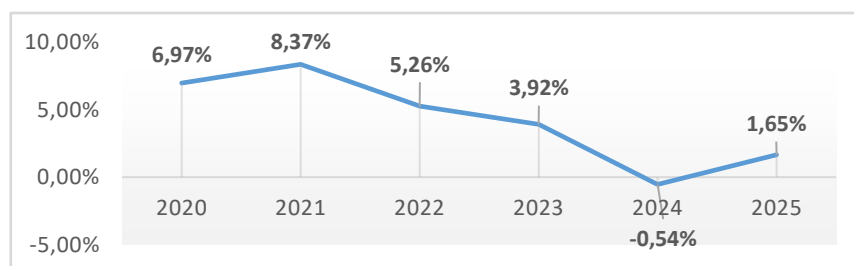
- ↳ Le Service Autonomie à Domicile (SAD),
- ↳ Le Service de portage de repas,
- ↳ L'EHPAD Stêr Glas.

Parmi les trois budgets annexes, deux sont tarifés et soumis à la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) : l'EHPAD et le Service d'Autonomie à Domicile.

Le total des dépenses pour l'année 2025 par budget et section se présente comme suit :

2025	CFU - CA 2025 Dépenses Investissement	CFU - CA 2025 Dépenses Fonctionnement	Total Dépenses 2025	Part dans l'ensemble des budgets (en %)
Budget principal	2 661 €	1 009 286 €	1 011 947 €	16 %
Budget SAD	10 055 €	1 271 047 €	1 281 102 €	20 %
Budget Portage de repas	8 291 €	207 092 €	215 383 €	3 %
Budget EHPAD	92 464 €	3 831 308 €	3 923 772 €	61 %
Total budget	113 471 €	6 318 733 €	6 432 204 €	100 µ%
Pour comparaison : Budget 2024	CA 2024 Dépenses Investissement	CA 2024 Dépenses Fonctionnement	Total Dépenses 2024	Part dans l'ensemble des budgets (en %)
Budget principal	6 576 €	1 056 131 €	1 062 707 €	17 %
Budget SAD	10 143 €	1 294 605 €	1 304 748 €	20 %
Budget Portage de repas	0 €	197 972 €	197 972 €	3 %
Budget EHPAD	83 353 €	3 739 464 €	3 822 817 €	60 %
Total budget	100 072 €	6 288 172 €	6 388 244 €	100 %

❖ Sur les 5 dernières années, suite à une période COVID en forte hausse afin de répondre aux besoins des différentes crises, l'évolution moyenne de vote des prévisionnels du budget principal et des 3 budgets annexes ralentit et est la suivante :



❖ Evolution des budgets réalisés entre 2024 et 2025 :

- Pour le **budget principal**, baisse de 4,78 % des dépenses consécutives à un provisionnel déjà en baisse en raison de contraintes budgétaires et d'un report d'excédent en fonctionnement bien moindre de 2024 (-71 745 €). En fonctionnement, les recettes réelles sont en hausse de 2,93 %.

Il est à signaler que le report d'excédent constituant les ressources nécessaires à l'ajustement des aides du CCAS aux besoins s'amenuise d'année en année.

Les dépenses d'investissement ont été réduites avec un report d'excédent qui se maintient. Les amortissements oscillent entre 5 000 € et 7 000 €.

- Pour le **budget annexe du SAD**, comme en 2024, on constate une légère baisse des dépenses de fonctionnement (-0,74 %) en lien avec une activité moindre de 5,28 % soit 2 117 heures, interventions réalisées chez 286 bénéficiaires (288 en 2024).

- Pour le **budget annexe du Service de portage de repas**, l'année 2025 a vu une nouvelle hausse de l'activité de 1,70 % qui conforte la reprise initiée en 2024 avec 4,40 %. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,61 % en lien avec l'activité. Le résultat positif brut de 3783,08 € permet de réduire le résultat déficitaire antérieur.

La reprise des dépenses d'investissement est liée à l'achat du module Portage de repas pour le logiciel métier et le changement des smartphones pour les agents de livraison.

- Pour le **budget annexe de l'EHPAD**, le compte de résultat 2025 faut apparaître un résultat déficitaire de 62 765,89 € mais moindre que le prévisionnel (86 448,37 €). Ce résultat fait suite à une diminution des dépenses d'exploitation et des dépenses de structure, une maîtrise des dépenses de personnel et une hausse des recettes de tarification. Le taux d'occupation global est de 94,74 %.

❖ Au cours de l'année 2025, les budgets ont fait l'objet de décisions modificatives (DM) :

-**Budget principal du CCAS** : La décision modificative prise en décembre concerne une mise aux normes dans le cadre de la réforme des flux croisés et notamment les refacturations de personnel. Les dépenses de personnel liées au Programme de Réussite Éducative versées par le CCAS à la Ville doivent être imputées au compte 6211 (Personnel affecté par la Collectivité de rattachement) au sein du Chapitre 012 et non au compte 6288 du Chapitre 011 comme pratiqué jusque-là.

-**Budget annexe de l'EHPAD** : La 1^{ère} DM prise en septembre concernait différents ajustements de crédits en section de fonctionnement tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses du fait de la mise en œuvre de l'expérimentation des fusions des

sections soins et dépendances au chapitre 017 pour les produits de tarification, de la réception des nouveaux arrêtés de tarification reçus en juillet qui demandent un réajustement des crédits et donc de l'EPRD présenté en conseil d'administration du mois d'avril.

La 2nde DM est un réajustement des crédits au chapitre 012 pour les dépenses de personnel de 5 000€ en raison des besoins supplémentaires sur la fin de l'année.

-Budget annexe du service Portage de repas : La DM prise en septembre se caractérisait par différents ajustements de crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement du fait de l'acquisition d'un logiciel qui nécessitait de transférer des crédits du chapitre 21 vers le chapitre 20 et donc de prévoir les crédits d'amortissement en 2025 au prorata de la date d'acquisition, de la mise en place de nouvelles règles d'imputation pour la refacturation du personnel entre budget au chapitre 012 et de la prise en compte d'une nouvelle imputation pour les recettes au chapitre 70.

Le **budget annexe du Service Autonomie à Domicile** n'a fait l'objet d'aucune décision modificative en 2025.

❖ Evolution de la subvention d'équilibre versée par le budget de la ville au budget principal du CCAS :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	354 000	354 000	354 000	354 000	354 000	354 000
Pour la Réussite Educative	+25 000	+25 000	+25 000	+25 000	+25 000	+25 000
Total	379 000	379 000	379 000	379 000	379 000	379 000
A compter de 2024, un forfait pour les concessions cimetière					+15 000	+15 000
2024 et 2025, compensation revalorisations salariales, hausse taux CNRACL sur 3 budgets					+46 000	+71 068
Total					440 000 €	465 068 €

Moyens humains :

Le total des **effectifs rémunérés au 31 décembre 2025** passe de 117 en 2024 à **122** en 2025

- Budget principal du CCAS : les effectifs permanents restent identiques au nombre de 13.

Les effectifs rémunérés passent de 21 en 2024 à 24 en raison du nombre de contrats sur le Chantier d'insertion au 31 décembre (9 contre 7 en 2024), d'agents en remplacement de congé maladie sur l'encadrement technique du Chantier d'insertion et sur la livraison du service de Portage de repas.

- Budget de l'EHPAD : passage de 57 à 62 agents avec une baisse pour les agents titulaires en raison de départs à la retraite (2) et une hausse de 8 sur les contractuels.
- Budget du SAD : les effectifs se stabilisent à 36 agents comme en 2024 avec une même proportion agents titulaires (32) et contractuels (4).

Les effectifs titulaires se maintiennent (81 en 2025 et 83 en 2024).

Et contrairement à l'année précédente, les offres d'emplois permanents sur le SAD ont tous été pourvus.

Les moyens techniques restent les mêmes :

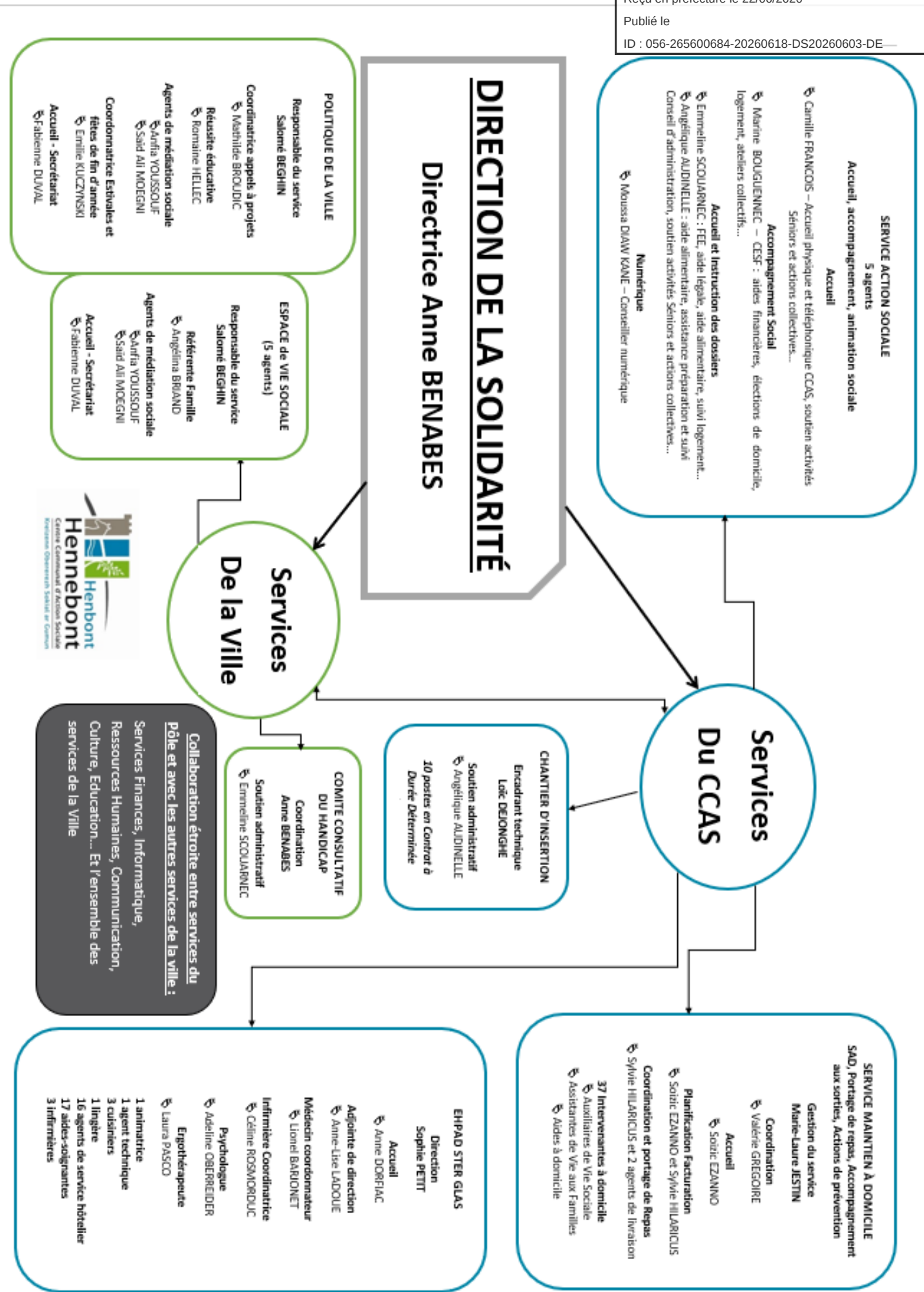
- ↳ La direction, l'accueil social et le maintien à domicile se situent en Mairie,
- ↳ Les bâtiments de l'EHPAD sont loués au bailleur social Morbihan Habitat précédemment Lorient Habitat, en raison de la fusion entre Bretagne Sud Habitat, Lorient Habitat et Vannes Golfe Habitat au 1^{er} Janvier 2023 sous le nom de Morbihan Habitat,
- ↳ Les locaux du chantier d'insertion sont situés dans un bâtiment isolé, mis à disposition gracieusement par la mairie et partagé avec le CAEC.

Le CCAS dispose de 6 véhicules dont :

- 1 véhicules de portage de repas
- 1 véhicule PMR (EHPAD) partagé avec l'EHPAD d'Inzinzac-Lochrist
- 1 Twingo (EHPAD)
- 1 fourgon disposant de 9 places pour le chantier d'insertion
- 1 Kangoo pour le service accompagnement et les déplacements des services administratifs.

Les véhicules pour le portage de repas et le chantier d'insertion devront être changés à court et moyen terme.

❖ Organigramme de la Direction de la Solidarité et du CCAS :



Contexte communal : Les Chiffres Clés

(Données INSEE 2022)

Concernant l'évolution de la démographie, les chiffres actualisés de l'INSEE suite au recensement de 2022 indiquent un certain dynamisme avec une population totale de **15 831 habitants** contre 15 978 habitants précédemment.



Nombre de ménages

4 207



Nombre de naissances

173



Les + de 60 ans

5 132



Ménage 1 personne

3 782



15-64 ans avec un emploi

5 691



Familles monoparentales

833



Revenus disponibles
médians
25 230 €



Taux de pauvreté

14 %



Taux de chômage

6,3 % (Audelcor 2025)

La situation politique nationale et internationale inquiétante, budgétaires quant au budget de l'Etat et les nombreuses incertitudes qui l'entourent fragilisent les budgets des collectivités, les actions et projets menés ou programmés.

Afin de continuer à répondre aux besoins et de soutenir les foyers les plus fragiles, le CCAS se concentre sur l'accompagnement individuel et les demandes d'aide financière.

Les actions collectives sont développées par d'autres acteurs sociaux du territoire souvent en lien ou en partenariat avec le CCAS.

De plus, l'ouverture de l'Espace de Vie Sociale à la Maison de quartier de Kérihouais en septembre 2024 permet de répondre aux demandes et besoins d'actions collectives à l'échelle de l'ensemble de la population.

Le CCAS continue à proposer, si besoin, au Conseil d'administration l'adaptation de ses dispositifs d'aide facultative en fonction des publics rencontrés et des besoins identifiés. Ce travail d'adaptation se fait en lien avec les autres acteurs sociaux du territoire qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Comme indiqué chaque année, outre la situation sociale des plus fragiles se précarisant un peu plus et qui est une priorité, la situation financière des budgets annexes (EHPAD, SAD et Portage de repas) reste une forte préoccupation.

Pour l'EHPAD et le SAD, il est nécessaire de rappeler la fragilité des financements publics et leur inadéquation entre le système de tarification et le coût réel des services. Cette réalité continue de rendre difficile l'équilibre des budgets déjà fortement fragilisés par les périodes de crises successives, les difficultés de recrutement et les revalorisations des rémunérations non totalement compensées par les financeurs.

Les soutiens financiers du Département et de l'ARS à l'EHPAD, du Département au SAD, les signatures de CPOM et d'avenants qualité sont l'occasion de réajuster les moyens alloués, de reconnaître la qualité de l'offre de service et de continuer la modernisation des organisations. Néanmoins, et notamment pour le SAD, les déficits précédents ne sont pas pris en compte dans les soutiens financiers actuels.

Un travail de collaboration entre EHPADs territoriaux du bassin de vie (Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Bubry, Languidic), d'étude de rapprochement entre Services Autonomie à Domicile (Hennebont, Inzinzac-Lochrist et Bubry), de partenariat avec d'autres acteurs du territoire (Tiers Lieu, Pôle Santé Hennebont, Unis Cité...) et d'actions transversales avec les services de la Collectivité permettent de mutualiser des actions, de valoriser et de développer les réponses apportées à la population vieillissante.

L'activité du CCAS, en 2025, a été principalement marquée par

- ❖ Une adaptation continue des organisations et des réponses aux attentes face aux contraintes budgétaires impactant les moyens humains, mais aussi face aux difficultés financières de partenaires du CCAS,
- ❖ Un retour « à la normale » du nombre des élections de domicile, suite notamment à des entrées en logement et à des départs de publics uniquement de passage. La participation du CCAS au groupe de travail mis en place par l'Etat (DDETS) pour le nouveau Schéma Départemental de la Domiciliation 2024-2029 a permis au CCAS de définir un règlement intérieur facilitant la gestion et l'égalité dans le traitement des demandes,
- ❖ La continuité de situations individuelles toujours de plus en plus complexes nécessitant un travail de partenariat avec les autres acteurs sociaux du territoire pas toujours simple à mener,
- ❖ La participation à la définition du projet social de l'Espace de Vie Sociale géré par la Ville au sein de la Maison de quartier de Kérihouais, projet social défini dans le cadre de la demande de renouvellement d'agrément à la CAF pour la période 2026-2029,
- ❖ La finalisation des Projets de service du SAD et Projet d'établissement de l'EHPAD après toute une année de travail, de réflexion des équipes pour leur écriture,
- ❖ L'adaptation de l'organisation du Chantier d'insertion suite à l'absence de l'encadrant technique titulaire avec l'aide et le soutien des Services Espaces Verts de la Ville.
- ❖ L'accueil du Service Action sociale du CCAS reste une mission importante. Suite au recrutement d'une Chargée d'accueil en mars 2024, une comptabilisation des appels et passages a été mise en place. Elle doit permettre de visualiser les pics d'activité et les fluctuations sur l'année.

Statistiques accueil physique et téléphonique du Service Action sociale du CCAS

2025	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Accueil téléphonique	239	381	279	295	219	290	387	246	207	251	352	385	2911
Accueil physique	135	328	285	230	174	178	314	207	198	179	273	196	2234
Total Accueil global	374	709	564	525	393	468	701	453	405	430	625	581	5145

2024	JANVIER	FÉVRIER	18-mars	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Accueil téléphonique			117	282	231	442	211	156	217	265	502	372	2795
Accueil physique			83	178	250	208	183	158	195	242	352	236	2085
Total Accueil global			200	460	481	650	394	314	412	507	854	608	4880

L'AIDE SOCIALE

I. L'AIDE SOCIALE LEGALE :

1. L'aide sociale du Département :

Les prestations d'aide sociale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes :

- **Aide à l'emploi d'une aide à domicile, aide aux frais d'hébergement en structure, aide au portage de repas.**

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives. Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande (ainsi que les dossiers d'obligation alimentaire des ascendants ou descendants directs) et de le transmettre au Président du Conseil Départemental pour décision.

68 dossiers instruits en 2025
(49 en 2024)

2. La domiciliation :

108 nombres d'élections réalisées
en 2025 (119 en 2024)

Les CCAS ont **l'obligation** de domicilier les personnes sans domicile stable qui en font la demande, dès lors qu'un lien avec la commune existe.

La domiciliation permet aux personnes qui ne disposent pas d'une adresse de recevoir et de consulter leur courrier de façon constante, d'accéder à des droits et des prestations.

Quel public ?

- ↳ Les personnes qui vivent de façon itinérante,
- ↳ Les personnes hébergées de façon très temporaire par des tiers,
- ↳ Les personnes qui recourent à des centres d'hébergement d'urgence de façon inconstante,
- ↳ Les mineurs à partir de 16 ans pour ouvrir leurs droits à la sécurité sociale,
- ↳ Les gens du voyage qui ne peuvent pas recevoir leurs courriers sur une aire d'accueil.

**Nombre de courrier reçus en
2025 : 1810**

Nombre de courrier en 2024 : 1926

**Nombre de visites en
2025 : 678**

Nombre de visites en 2024 :
759

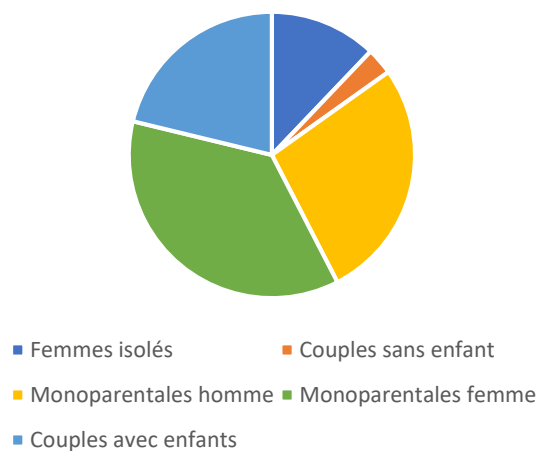
**8 % sont des gens du
voyage en 2025**

11% en 2024

Au 31 décembre 2025, le CCAS compte 63 demandes d'élection de domicile en cours, principalement des hommes isolés.

Composition familiale	Nombre
Homme isolés	26
Femmes isolés	4
Couples sans enfant	1
Monoparentales homme	9
Monoparentales femme	12
Couples avec enfants	7
Autres	0
Total	63

***Demande éléction de domicile en cours
au 31/12/2025***



Nombre de demandes par lien avec la commune sur la période

Liens	Nombre
Action d'insertion sur la commune	26
Activité professionnelle sur la commune	9
Aucun lien établi	6
Bateau au port d'Hennebont	5
Enfant scolarisé sur la commune	10
Hébergement	44
Liens familiaux sur la commune	8
Total	108

Liens sur la commune

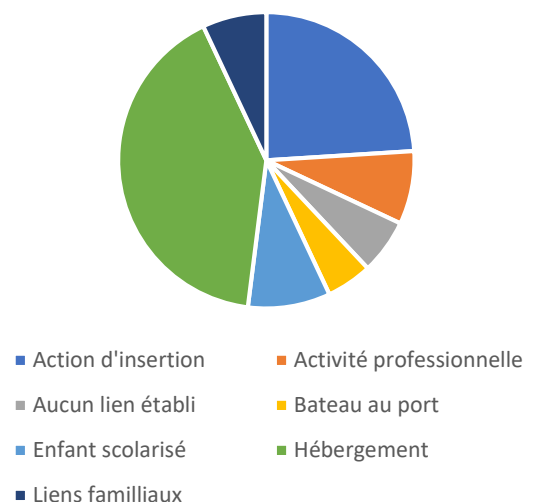


Tableau de l'activité

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-265600684-20260618-DS20260603-DE

Dispositif généraliste	Année 2024	Année 2025
Attestations d'élections de domicile		
Nombre d'élections de domicile en cours de validité au 31 décembre	79	63
Nombre de personnes domiciliées au 31 décembre	93	71
Nombre d'élections de domicile réalisées	119	108
- Dont le nombre de premières élections réalisées	69	55
- Dont le nombre de renouvellements réalisés	50	53
Nombre de radiations	68	60
Nombre de refus	2	2

Les faits marquants

Au vu des chiffres du tableau ci-dessus, le nombre d'élections de domicile en cours de validité au 31 décembre a diminué depuis 2024 passant de 79 à 63 en 2025.

Le pourcentage de personnes issues des gens du voyage connaît une diminution de 3 %. Cette évolution peut s'expliquer par les nouvelles réglementations en matière de domiciliation. En effet, certaines personnes sont désormais orientées vers d'autres CCAS dans lesquels les liens avec les communes sont avérés.

II. L'AIDE FACULTATIVE :

1. L'accompagnement social :

Il est réalisé par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale sur un poste à 80% depuis juin 2025.

177 entretiens réalisés
(265 en 2024)

57 rendez-vous non honorés
(91 en 2024)

317 accompagnements sur des problématiques diverses
(401 en 2024)

Nous observons une diminution du nombre de rendez-vous avec la CESF, liée à la réorganisation du service. Depuis le recrutement d'une chargée d'accueil, les agents

administratifs disposent de davantage de disponibilités pour transmettre les fiches navettes transmises par nos partenaires, que nous sollicitons désormais plus fréquemment. Toutefois, malgré cette baisse du nombre de rendez-vous, les problématiques rencontrées dans le cadre des accompagnements demeurent significatives, témoignant d'une précarisation accrue des publics suivis par la travailleuse sociale.

Durant ces rendez-vous, plusieurs thématiques peuvent être abordées :

- Primo accompagnement
- Alimentation
- Soutien dans les démarches administratives
- Logement
- Violences Intrafamiliales

47.76 % (35.5 % en 2024) des entretiens sont des **primo accompagnements** : il s'agit du premier accompagnement social où un diagnostic social est établi.

33.33 % (40 % en 2024) des entretiens abordent la question de **l'alimentation** : il s'agit d'établir une évaluation budgétaire ouvrant sur une possible demande d'aide financière (Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé ou paniers solidaires). Des orientations vers les associations caritatives sont également proposées.

23.16 % (17.4 % en 2024) des entretiens apportent une aide ponctuelle dans les **démarches administratives** (CPAM / CAF etc.). Des orientations sont faites dans la plupart des cas vers les organismes appropriés (PIMMS / CMS etc.).

70 % (49.4 % en 2024) des entretiens abordent la thématique du **logement** : il peut s'agir d'un appui pour une demande de logement social, une demande d'élection de domicile, d'information sur les aides financières possibles, des médiations avec les bailleurs pour des dettes en vue d'éviter une procédure d'expulsion ou pour des problèmes rencontrés dans les logements des locataires.

5.6 % des entretiens abordent des sujets spécifiques comme l'accompagnement de **femmes victimes de violences conjugales**, des **signalements** au procureur de la République dans le cadre de la protection de l'enfance ou de majeurs vulnérables.

2. Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) :

Pour qui ?

- ✓ **Domicilié sur la commune depuis ≥ 1 mois**
- ✓ **En attente de droits :**
allocations chômage, minima sociaux, indemnités journalières
- ✓ **Difficultés budgétaires :**
perte d'emploi, séparation, déménagement

Quel montant ?

1 personne : 70€
2 personnes : 90€
+10€ par personne supplémentaire
Possibilité de cumulé avec 1 bon carburant

Quelle aide ?

- 🛒 **CAP (chèques de 5 ou 10 euros)**
 - ✓ Produits alimentaires, produits d'entretien, produits d'hygiène
 - ✗ Alcool et nourriture animale exclus
- 📄 **Chèques carburant (chèque de 30€) :**
Déplacements professionnels, médicaux, administratifs non réalisable en transport en commun
- 📦 **Colis d'urgence de la Banque Alimentaire**
Remis avant le rendez-vous si besoin

Le fonctionnement :

1

Evaluation sociale

- RDV posé avec la CESF OU
- Fiche navette partenaire transmise par un travailleur social et traitée par un agent d'accueil du CCAS

2

Calcul du reste à vivre journalier

Moyenne des ressources et charges des 3 derniers divisée par le nombre de jours et le nombre de personnes du foyer
par l'agent d'accueil si fiche navette ou CESF (application barème) grâce au logiciel

3

Décision

Pour les fiches navettes : examen par la CESF si RAV > à 8.5€
Par la Commission Permanente si RAV > 15
Max 3 accords en 12 mois

En 2025 :

240 bénéficiaires de CAP
(262 en 2024)

**20710 € de CAP
attribués (21 990 € en
2024)**

**80 % aide alimentaire
17 % aide alimentaire +
carburant
3 % aide carburant**

**180 fiches
navette**

(170 en 2024)

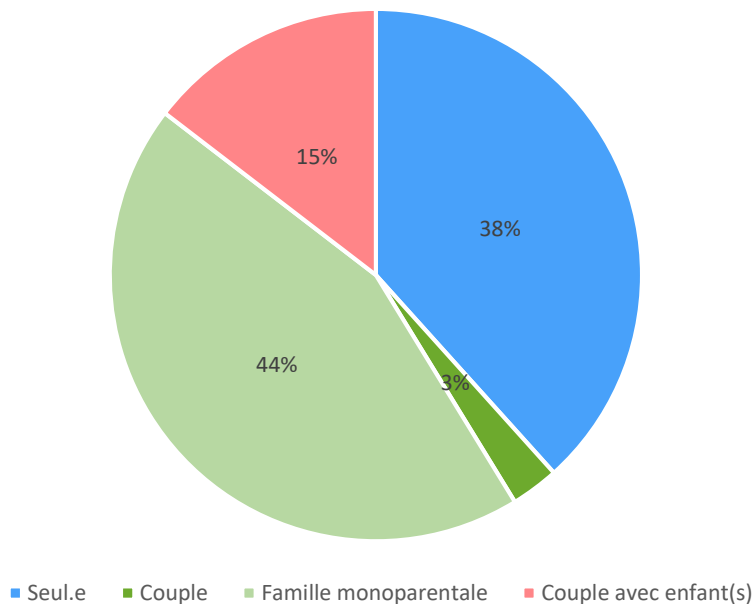
**49 colis
d'urgence**

(72 colis en
2024)

**97 %
d'accords**
(94 accords)

Reste à vivre moyen
= 5,64 €/jour/pers
(7,40€/jour/per en 2024)

Composition familiale des bénéficiaires de
CAP/chèques carburant en 2025



3. Les Prêts et dons :

3 prêts accordés

90 €

(5 prêts - 670 € en 2024)

2 dons accordés

80 €

(4 dons - 90 € en 2024)

Le recours à cette aide est devenu marginal, du fait de l'utilisation des Chèques d'Accompagnement Personnalisé depuis 2017. Il est tout de même intéressant pour le service action sociale de continuer à proposer cette aide, pour des situations très exceptionnelles nécessitant des liquidités en urgence.

En 2025, les prêts avaient pour objet 2 ouvertures de compte bancaire, le paiement d'une amende stationnement.

Pour les dons, cela a concerné des un timbre fiscal et l'achat d'un lit.

4. Le soutien au logement :

Les observations réalisées au fil des années mettent en évidence une aggravation persistante de la crise du logement, sans perspective d'amélioration à ce jour. Alors que la commune dispose de 1760 logements sociaux, environ 1646 personnes sont toujours en attente (contre 1694 en 2024) et ont positionné Hennebont en choix 1, 2 ou 3 dans leur demande de logement social.

En 2025, 165 demandes de logement ont été satisfaites sur la commune, dont plus de 40% concerne les familles monoparentales et des salariés du secteur privé.

Depuis février 2023, de nouvelles missions sont dévolues à la CESF du CCAS. Suite à un décret de 2019, les communes sont devenues « réservataires » à hauteur de 20% des logements sociaux qui se libèrent, permettant ainsi de faciliter l'accès à un logement pour des Hennebontais accompagnés par le CCAS.

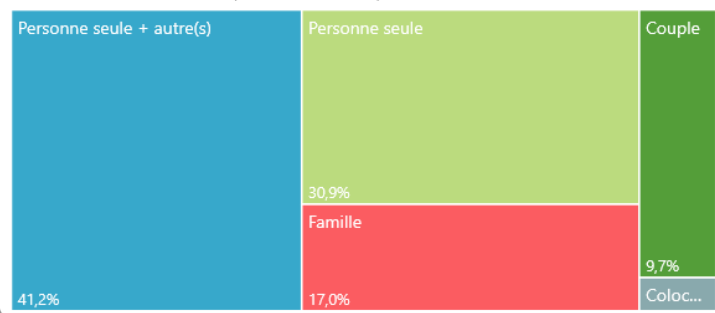
Organisation du CCAS face aux demandes d'appui au logement :

Ces nouvelles missions, ainsi que la hausse de 30 % des accompagnements liés au logement — en augmentation constante depuis plusieurs années —, ont conduit le CCAS à se réorganiser. Afin d'assurer efficacement ces missions, la CESF est désormais soutenue par une chargée administrative, notamment pour le suivi des demandes d'appui au logement et la préparation des commissions d'attributions de logement.

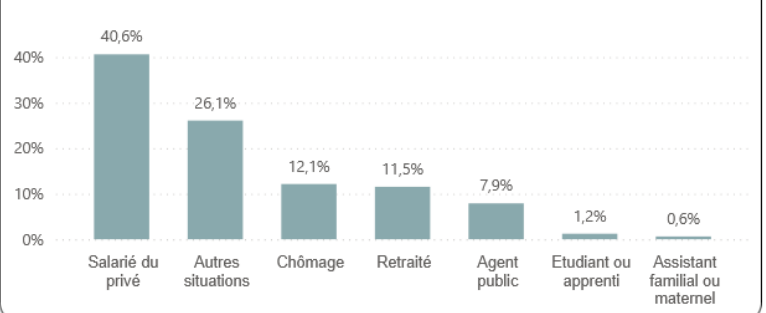
Le travail de la conseillère municipale déléguée au logement est complémentaire de celui de la CESF. Chaque semaine, des rendez-vous téléphoniques sont organisés avec les usagers, représentant en moyenne 7 à 8 contacts de demandeurs de logement. Ces personnes peuvent être originaires d'Hennebont, mais également d'autres territoires, la commune bénéficiant d'une certaine attractivité.

La collaboration entre le CCAS et l'élue est à souligner : elle permet de répondre au mieux aux sollicitations des Hennebontais, ainsi qu'à celles des personnes souhaitant s'installer durablement sur la commune.

Nature de la demande (nbre d'enfants)



Activité demandeur



**131 demandes d'appui pour un accès au logement au
1^{er} avril 2026**

43 connues par le
CCAS

94 connues par
l'élue

En 2024, le CCAS avait pu positionner des candidats sur 7 logements. Lorsqu'un logement se libérait, la CESF et l'élue déléguée au logement disposaient d'un délai de 10 jours pour proposer au minimum trois candidatures. En 2025, la collaboration avec le bailleur social a évolué : désormais, une liste de demandeurs — environ une vingtaine de dossiers, par typologie de logement — identifiés comme prioritaires est transmise chaque trimestre. Les chargées de clientèle s'appuient sur cette liste pour positionner les candidats sur le contingent de la Ville.

**139 demandes satisfaites connues par le CCAS en
2025**

(74 en 2024)

51 connues par le
CCAS

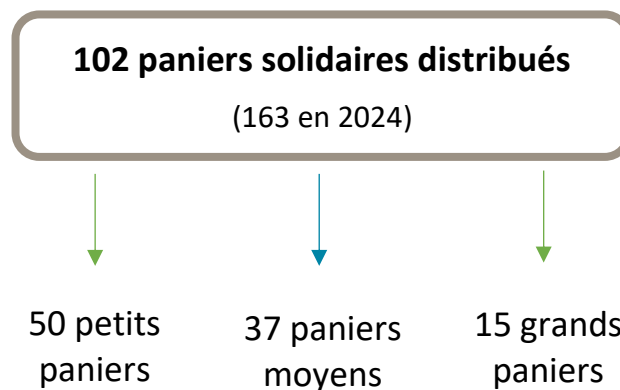
89 connues par
l'élue

Nous observons une nette amélioration dans la prise en compte des situations connues par le CCAS et l'élue depuis la mise en place de ce nouveau fonctionnement. Depuis janvier 2026, des temps d'échange trimestriels sont également organisés avec les chargées de clientèle et leurs responsables afin d'étudier les situations, ce qui permet de débloquer certains dossiers complexes.

Enfin, la collaboration avec le bailleur social Morbihan Habitat a évolué concernant les situations d'insalubrité, d'indécence ou de mal-logement. Des liens directs ont été établis avec les responsables, facilitant ainsi la remontée et le traitement des signalements des habitants.

1. Les Paniers Solidaires

Le CCAS a mis en place une convention de partenariat avec l'association Optim'ism permettant de donner accès à des paniers de légumes à prix réduit à 20 ménages bénéficiaires de CAP ainsi qu'aux agents du chantier d'insertion. Ce programme favorise l'accès à une alimentation responsable et saine à des ménages disposant de faibles revenus. L'abonnement, portant sur 24 paniers hebdomadaires, propose trois formats au choix (individuel, duo ou familial). L'adhérent prend en charge environ 30 % du coût total, le reste étant financé conjointement par le CCAS et l'association Optim'ism. Le panier est à retirer chaque semaine dans le dépôt choisi, sur Hennebont il s'agit de la Cave Vignifera ou du restaurant Tavarn Ty Gar. En 2025, 5 ménages Hennebontais ont bénéficié des paniers solidaires.



Depuis la mise en place de cette convention en 2022, l'adhésion des usagers suivis par le CCAS reste limitée. Les retours des ménages font régulièrement état de freins d'ordre financier : impossibilité de mettre en place un prélèvement, comptes bancaires bloqués, situations de surendettement, etc. Mais également le savoir-faire par une méconnaissance des techniques de préparation des légumes.

Actions et dispositifs :

- ➡ **Prévention des expulsions par le Fonds Energie Eau** (aide conjointe avec le Département pour le paiement des factures impayées)
- ➡ **Convention avec les Compagnons Bâisseurs** : soutien au financement et participation à l'auto-réhabilitation accompagnée
- ➡ **Collaboration** étroite avec les différents bailleurs sociaux.

Depuis la crise du logement, la collaboration du CCAS avec l'équipe mobile de la Sauvegarde 56 se renforce mais les solutions d'hébergement d'urgence du SIAO ne permettent pas de répondre totalement aux besoins de la population.

Le Fonds Energie Eau :

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le

ID : 056-265600684-20260618-DS20260603-DE

Cette aide fait partie du **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** pour le maintien dans le logement. Elle consiste en l'attribution d'une aide financière pour les impayés d'eau et d'énergie, selon les ressources et le reste à vivre de la famille.

Le CCAS a signé une convention de partenariat avec le Département qui lui octroie chaque année une dotation. Le CCAS accorde les aides après instruction du dossier, en fonction des ressources et des situations, et passage devant la commission permanente du CCAS. Lorsque les ressources des ménages sont supérieures aux plafonds, ou sur demande de la commission permanente, les dossiers sont dits dérogatoires et passent en équipe technique au département pour attribution ou non d'une aide. Le montant à la charge du CCAS est à hauteur de 15 % de l'aide accordée.

Le nombre de dossiers instruits en 2025 a diminué par rapport à 2024 et ce malgré l'augmentation des prix de l'énergie. Plusieurs explications peuvent être avancées :

- La multitude de fournisseurs d'énergie permet aux personnes de changer plus facilement de fournisseur malgré la présence de dettes ;
- Certaines personnes cessent de se chauffer et résilie leur contrat de gaz ;
- Certains fournisseurs, comme EDF, ne coupent plus l'électricité mais restreignent la puissance.

NB : 7 dossiers supplémentaires ont été instruits mais n'ont pas abouti (dettes réglées, justificatifs manquants ...) et ne sont pas inclus dans le total des dossiers instruits.

En 2025, le montant total des aides allouées dans le cadre du Fonds Energie Eau est de 45760,32 € (dont Conseil Départemental : 37960,14 €). En 2024, il était de 48 478,82 €. On constate donc une baisse d'environ 6 %.

**140 dossiers
Instruits en 2025**
(152 en 2024)

**45760,93 €
D'aides alloués**
(48 478,82 € en 2024)

**135 foyers
concernés
en 2025**
(139 en 2024)

**24 dossiers
dérogatoires**
(26 en 2024)

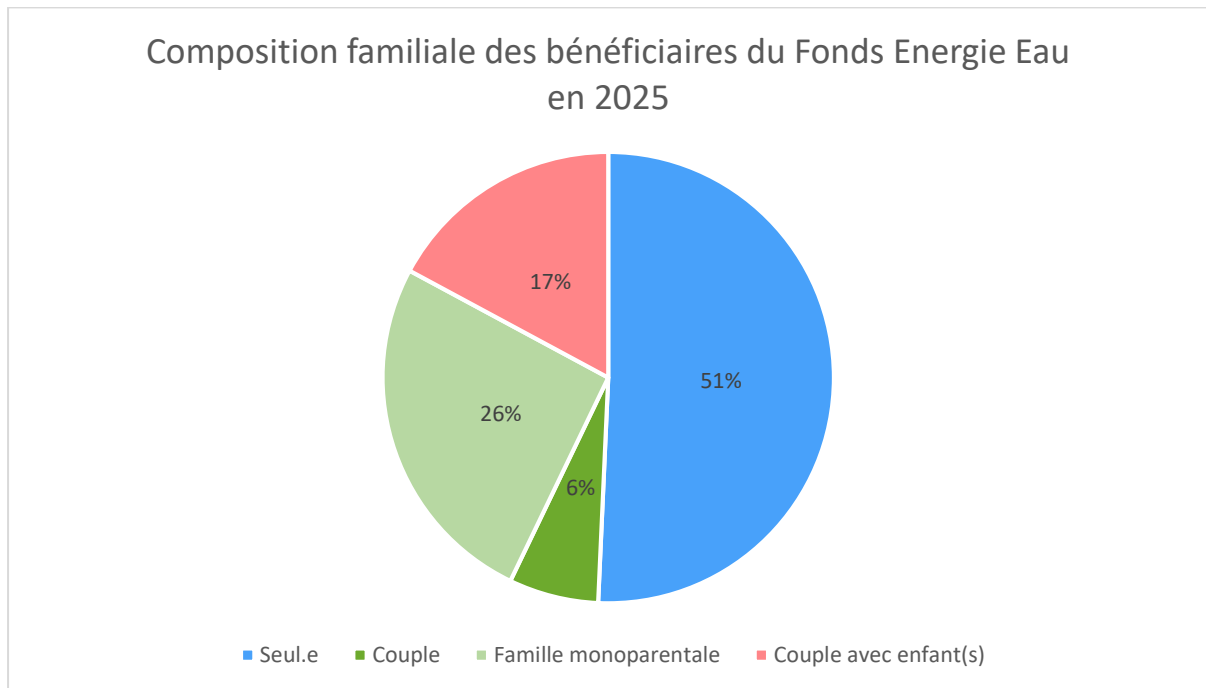
10 demandes rejetées
(dont 4 dossiers
dérogatoires)

Concernant les rejets, les raisons sont :

- Une mauvaise gestion budgétaire
- Aucun paiement émis depuis le dernier FEE instruit
- L'existence de plusieurs dettes à inclure dans un dossier de surendettement

- Un non-respect des précédentes préconisations de demandes régulières

⇒ En cas de rejet, les demandeurs sont en général réorientés vers le service social de secteur.



Le chèque eau :

Par délibération du 27 juin 2023 Lorient Agglomération peut accorder, aux usagers titulaires d'un contrat d'abonnement au service d'eau potable une aide financière annuelle maximale de 50 € net de TVA, pour le paiement de leurs factures d'eau et d'assainissement.

Ce dispositif s'applique pour les factures émises sur la période 2023 à 2026 incluse.

Pour pouvoir être éligible à cette aide de Lorient Agglomération, le bénéficiaire doit remplir les conditions suivantes :

- Être bénéficiaire d'une aide FSL sur une facture d'eau,
- Le reste à charge du bénéficiaire déduction faite des aides accordées (FSL +chèque eau) doit être a minima de 10% du montant total de la facture afin de respecter les obligations prévues par le règlement départemental du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- L'aide de Lorient Agglomération est annuelle et peut être échelonnée sur plusieurs factures.

Fonctionnement :

Chaque mois, le CCAS ou CMS communique à Lorient Agglomération les informations concernant les bénéficiaires FSL susceptibles de pouvoir bénéficier du « chèque eau ».

Lorient Agglomération effectue les différentes vérifications (respect des 50€ dans l'année, respect du pourcentage de restes à charge...)

	2024	2025
Nombre de demandes	15	21
Accords	10	19
Refus	5	2

Les motifs de refus : Solde inférieur à 10€ ou solde inférieur à 10% du montant de la facture ou facture déjà soldée

Les causes expliquant la faible sollicitation du chèque eau :

- De nombreux clients sont mensualisés et ne sollicitent pas le Fonds Energie Eau alors que leurs ressources les y rendent éligibles ;
- Du fait de cette mensualisation, les factures de régularisation ne sont pas assez importantes et la plupart du temps le montant du FEE accordé atteint toujours 90% de la dette, les 10% restant devant être réglé par le client ;
- Le montant des factures d'énergie étant plus important, il arrive souvent qu'un FEE ne puisse être sollicité que pour l'énergie et pas pour l'eau.

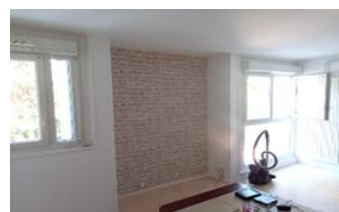
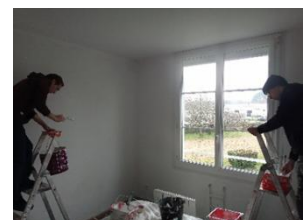
Les Compagnons Bâisseurs :

L'auto-réhabilitation accompagnée est mise en œuvre depuis 2006 à Lanester, 2010 à Lorient, et 2015 à Hennebont. Ce dispositif vise à favoriser l'appropriation et le maintien dans leur logement des familles aux ressources modestes, à travers des travaux d'amélioration de l'habitat réalisés avec l'appui des habitants eux-mêmes et dans une dynamique d'entraide de voisinage.

Cette action bénéficie du soutien de nombreux partenaires financiers : Lorient Agglomération, la CAF, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'État, les bailleurs sociaux, ainsi que les habitants eux-mêmes, qui participent au financement des matériaux.

Objectifs :

- ↳ Rénover collectivement
- ↳ Obtenir une mutation
- ↳ Améliorer le logement
- ↳ Partager des compétences



Cette action est destinée à des locataires, principalement dans le parc public, en difficulté dans la résolution de leurs problèmes de logement. En 2025, les compagnons bâtisseurs comptabilise 71 jours d'animation technique (45 en 2024).

BILAN « Les Compagnons Bâtisseurs »	2025	2024	2023
Nombre de familles ayant pris contact	15	10	13
Nombre de familles accompagnées	6	5	5
Nombre de chantiers réalisés	7.5	3	9
Nombre de pièces réalisées	15	9	18
Actions collectives	1	0	2

Les Compagnons Bâtisseurs animent également des **Repair Cafés** au sein de la Maison de quartier de Kérihouais. Les participants sont invités à apporter leurs petits appareils pour tenter de les réparer ensemble autour d'un café afin d'éviter de les jeter (mixeur, cafetière, fer à repasser, grille-pain, bouilloire, sèche-cheveux, etc.). Deux repair café ont eu lieu en 2025 (1 en 2024) avec un total de 13 participants. 5 objets ont été réparés, ce qui représente 8 Kg de déchets épargnés.



L'expérimentation d'un BRICOBUS a vu le jour en 2022 afin d'aider contre la précarité énergétique des personnes les plus modestes en réalisant de petits travaux d'amélioration du logement, de sécurisation et d'économie d'énergie. Sur le territoire d'Hennebont, en 2025, le BRICOBUS est intervenu chez 6 personnes (3 en 2024) pour de petites réparations et améliorations : recoller la tapisserie, remplacement de WC, Sécurisation électrique, réfection d'angles de mur, pose d'étagère et de tringle à rideau thermique.



ANIMATIONS SOCIALES

1. Les activités Séniors :

Marche de Printemps : le 24 mars 2025, **14** marcheurs du domicile, guidés par une animatrice sportive de l'association Activ'Sport, accompagnés de membres du CA et d'agents du CCAS ont participé à une marche au départ de la piscine. Ils ont été rejoints dans le parc de Kerbihan par les habitants, bénévoles et agents des 4 EHPAD de la ville. Pour conclure l'après-midi, un goûter a été partagé par l'ensemble des participants à l'EHPAD Stêr Glas.

↳ **Après-midi dansant :** le 09 avril 2025, au Centre Socio-Culturel animé par Régine Thépault de l'orchestre Envol. 53 personnes inscrites.

↳ **Marche estivale :** le 16 juin, sur le chemin de halage, 15 personnes du domicile ainsi que des habitants des EHPAD de Stêr Glas et Kerlivio ont partagé un moment convivial autour d'un goûter sur le site de la bergerie.

↳ Lors de la **Semaine Bleue**, une marche a été organisée le 06 octobre 2025 dans le quartier de Kerlivio, animée par un éducateur sportif d'Activ'sport et ponctuée d'activités physiques adaptées aux séniors. Le groupe de 15 personnes et accompagnateurs a ensuite retrouvé à l'EHPAD de Kerlivio les résidents des 4 EHPADs pour des activités physiques adaptées aux séniors. L'après-midi s'est terminé par un goûter.

Le 14 octobre, un goûter/spectacle, animé par le duo Michisa, a été proposé. Des élèves de terminale du lycée Marie Le Franc ont participé à cette après-midi festive très appréciée des 36 personnes du domicile + des habitants des EHPADs + les élèves de terminale ASSP (du lycée Marie Le Franc) soit **100** personnes au total.

↳ Le **goûter/spectacle de Noël** : 283 personnes, les 17 et 18 décembre, ont assisté au spectacle cabaret animé par la troupe « Les Etoiles Lyriques ».

↳ **La distribution des colis de Noël** a eu lieu le 10 décembre salle Chevassu, sauf pour les personnes empêchées qui ont reçu leur colis à domicile par les aides à domicile, les agents du portage de repas ou par les administrateurs.

Les colis dans les structures ont été livrés directement dans les établissements, ils ont ensuite été remis lors du spectacle de fin d'année à Stêr Glas, en présence d'administrateurs.

700 colis

distribués à la salle
Chevassu et à domicile

121 colis

distribués en
EHPAD

(EHPAD Stêr Glas, la Colline, Kerlivio, Ste Marie du Bouëtiez + 3 EHPADs extérieurs : Languidic, Bubry et Inzinzac-Lochrist, où résident d'anciens habitants d'Hennebont)

2. La lutte contre l'isolement des seniors :

Des visites de convivialité ont été mises en place à partir du mois d'avril 2023. Ce sont des moments agréables et de partage pour les personnes inscrites sur la liste des personnes isolées (22 inscrits en 2025). Un agent du CCAS réalise ces visites le mardi matin. En 2025, elle a réalisé 25 visites.

Des visites de convivialité ont également été réalisées par des binômes de jeunes en service civique de l'association Unis Cité. 4 seniors isolés ont pu en bénéficier tous les mercredis après-midi.

3. Les animations pour les familles :

Comme chaque année, les bénéficiaires des aides facultatives (CAP et FEE) se sont vus proposer des places à 1€ pour certains spectacles des festivals Les salles Mômes et Les Ronds dans l'eau : 3 familles ont assisté aux spectacles.



Pour Noël, des places pour le spectacle du Haras d'Hennebont ainsi qu'un goûter au Centre Socio-culturel leur ont été offerts, 30 familles soit 83 personnes ont assisté au spectacle et 20 familles soit 55 personnes sont venues au goûter (en 2024 22 familles/56 personnes et 16 familles/40 personnes). Lors de ce dernier, une loterie a permis d'offrir à chaque famille une boîte de chocolat ou un coffret de beauté. L'association Anim'tes jeux était également présente pour la première fois : la bénévole a mis à disposition des petits et grands de nombreux jeux de société. Cette nouvelle proposition a été appréciée par l'ensemble des personnes présentes.

4. L'accès aux droits face à l'exclusion numérique :

Le CCAS continue son travail de lutte contre l'exclusion numérique avec la poursuite d'actions mises en place en 2018 et l'arrivée du conseiller numérique en 2022.

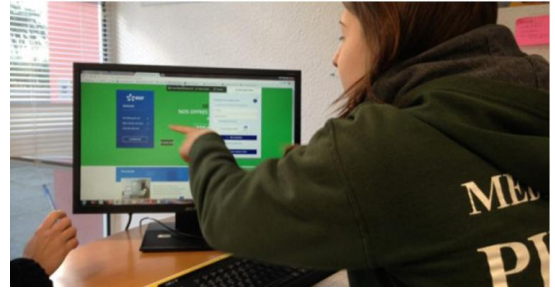
Objectifs généraux :

- Diffuser et développer la culture numérique sur la ville d'Hennebont
- Favoriser l'acquisition des compétences numériques des Hennebontais
- Faciliter l'accès aux droits et aux services publics
- Améliorer la posture professionnelle et intégrer le numérique dans les pratiques des acteurs
- Favoriser l'accès au numérique pour tous

Actions mises en place :

↳ **Permanence hebdomadaire du Point Information Médiation Multiservices (PIMMS) :**

Un médiateur du PIMM'S de Lorient est présent tous les mardis après-midi à la Maison de Quartier de Kérihouais pour aider les habitants dans leurs démarches administratives : explication de courriers, démarches sur internet, écrivain public, etc. Cette permanence est ouverte à tous sans rendez-vous. A cela, s'ajoute une permanence le mercredi après-midi, devant la Maison Pour Tous, grâce au bus France Services.



↳ **Ateliers « Des Clics et vous » à la médiathèque** Ateliers thématiques gratuits, de 2h, tous les 15 jours, par l'animatrice multimédia de la Médiathèque. **5** places par atelier, souvent complets car ils connaissent un vif succès.

↳ **Espace numérique à l'accueil du CCAS**

L'espace s'adresse particulièrement aux personnes qui ne disposent pas d'équipement informatique, d'une connexion à internet, ou qui se heurtent à des difficultés de lecture ou de compréhension des démarches administratives. L'agent d'accueil du CCAS peut aider ponctuellement le public à se connecter.

Cet espace a été fermé durant le 1^{er} confinement et est maintenant uniquement accessible sur rendez-vous.

**215 utilisateurs en 2025
(158 en 2024)**



↳ **Cafés connectés**

Ils sont habituellement organisés les lundis après-midi (14h30-16h30) tous les quinze jours, dans un café de la ville d'Hennebont (sauf pendant les mois de juillet et août). Les cafés connectés sont ouverts à tous, sans inscription préalable. Les participants doivent disposer de leur propre matériel (tablette, ordinateur portable, smartphone) et les apporter lors des cafés connectés. Les cafés connectés sont gratuits, chaque participant s'engage seulement à prendre une consommation lors du café.

Le principe est de proposer, dans un lieu informel, un temps de pratique collective de l'outil numérique. Ces cafés permettent à la fois une montée en compétences dans

**145 participations en
2025
(145 participations en
2024),
17 cafés sur l'année,
11 bénévoles**

l'utilisation des outils numériques, mais également la création d'un lien social à travers l'entraide.

Lieu d'échanges, les cafés connectés permettent de développer la solidarité, la bienveillance et l'entraide entre habitants. Notre action se fonde sur l'échange et le partage de compétences et savoir-faire. Les participants sont accompagnés dans leur demande, puis sont à leur tour amenés à aider les autres habitants. Ainsi, ces derniers sont vraiment acteurs du projet.

Aussi, afin de poursuivre la dynamique des actions et répondre à la demande d'accompagnement au numérique des habitants, les bénévoles ont proposé la mise en place d'ateliers d'initiation aux outils du numérique dans une salle communale, une fois par semaine.

👉 **Ateliers d'initiation à la tablette numérique à la médiathèque**

En 2025, un atelier le vendredi tous les 15 jours.

16 ateliers en
2025

En moyenne, 8 participants et 7
bénévoles par atelier.

👉 **Apprivoisez les outils du numérique à domicile**

Les bénévoles de l'association La Garde du Vœu ont repris un projet d'accompagnement à domicile des seniors à l'usage de la tablette développé par le Clarpa 56 en 2018.

22 accompagnements à domicile à domicile en 2025. Les bénévoles souhaitent favoriser les ateliers en groupe. Ils accompagnent au domicile les personnes avec des difficultés à se déplacer ou en situations de handicap.

👉 **Ateliers aux Patios d'Or**

L'action a débuté en septembre 2022. Les ateliers ont lieu le vendredi après-midi tous les 15 jours.

16 ateliers en 2025

81 participations

👉 **Accompagnement par le Conseiller numérique**

Dans le cadre du renforcement des actions d'inclusion numérique, le CCAS a créé en septembre 2021 un poste de conseiller numérique après avoir candidaté fin 2020 à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat dans le cadre du plan France Relance et avoir été retenu en juillet 2021. Moussa DIAW KANE a été recruté en novembre 2021.

Le poste a été financé à hauteur de 50 000 € pour les années 2022-2023. L'Etat a renouvelé la convention de financement sur 3



années à compter de 2024 avec un financement dégressif (20 000 € en 2025 et 12 500 € en 2026).

Suite à une formation de 4 mois, Moussa DIAW KANE a obtenu en mars 2022 une certification CCP1 (Certificat de compétences professionnelles d'accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques). Et, suite à une formation de février à mai 2024, il a obtenu les CCP2 et 3 lui donnant le titre de Responsable d'espace de médiation numérique.

En lien avec les autres organismes et partenaires du territoire, le conseiller médiateur numérique propose des accompagnements individuels à tout public dans un objectif d'amener vers l'autonomie numérique.

Des permanences sont réalisées sur différents sites de la Ville :

- Mairie, salle de permanence, tous les lundis
- Maison de quartier Espace numérique (mardi, mercredi, vendredi) – Photo ci-jointe
- Maison pour tous, salle Emile Combes, les Jeudis

Horaires : de 9h à 12h & de 14h à 17h



306 personnes accompagnées (329 en 2024)

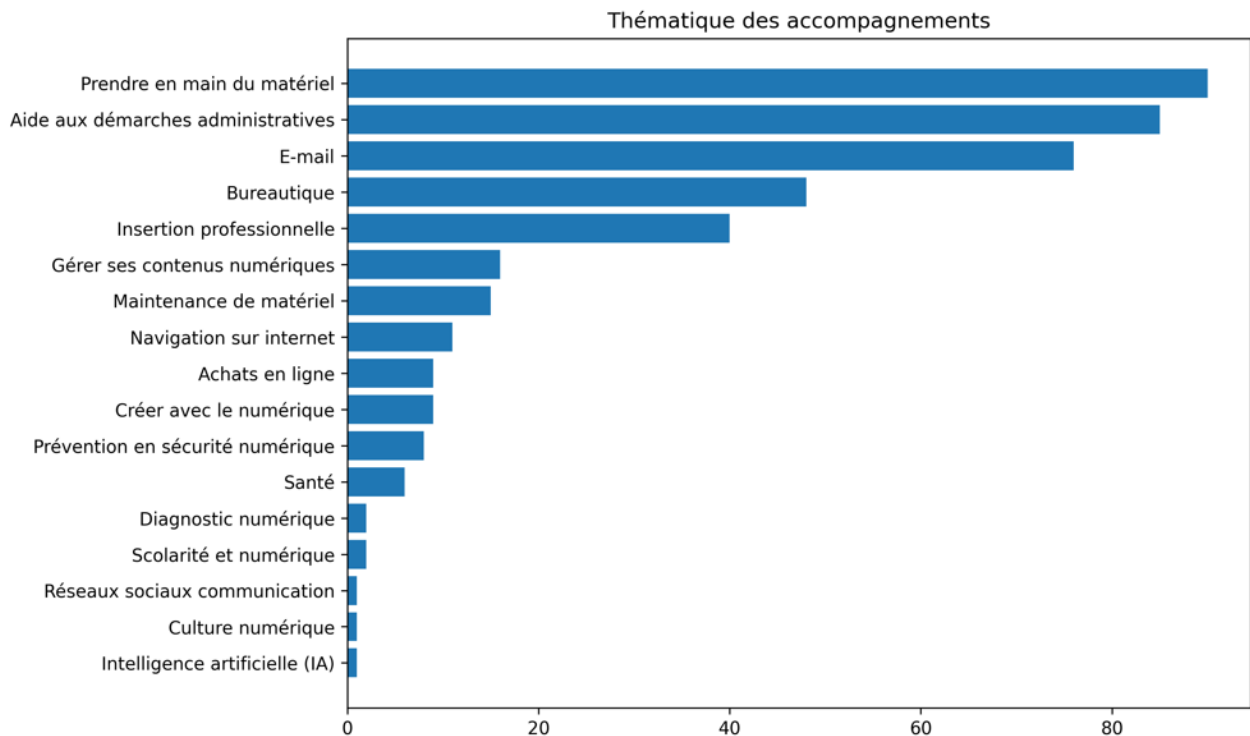
Pour 299 rendez-vous réalisés (270 en 2024) :

-291 accompagnements individuels (230 en 2024)

-120 demandes ponctuelles (74 en 2024)

-15 ateliers pour 8 participants

Le conseiller numérique a réalisé 306 accompagnements sur les thèmes suivants : (487 en 2024)



La typologie du public accompagné est la suivante :

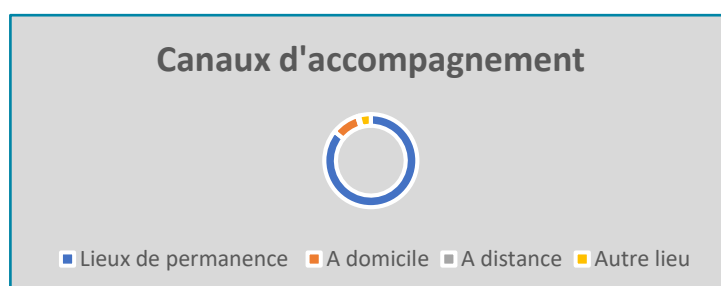
Tranches d'âge :

10,7 % entre 60 ans et plus
51,1 % ont entre 35 et 60 ans
35,1 % entre 18 et 35 ans
3,1 % entre 12 et 18 ans

Statut :

20,1 % de retraités
34 % sans emploi
28,9 % en emploi
2,5 % scolarisé
14,5 % Non renseigné

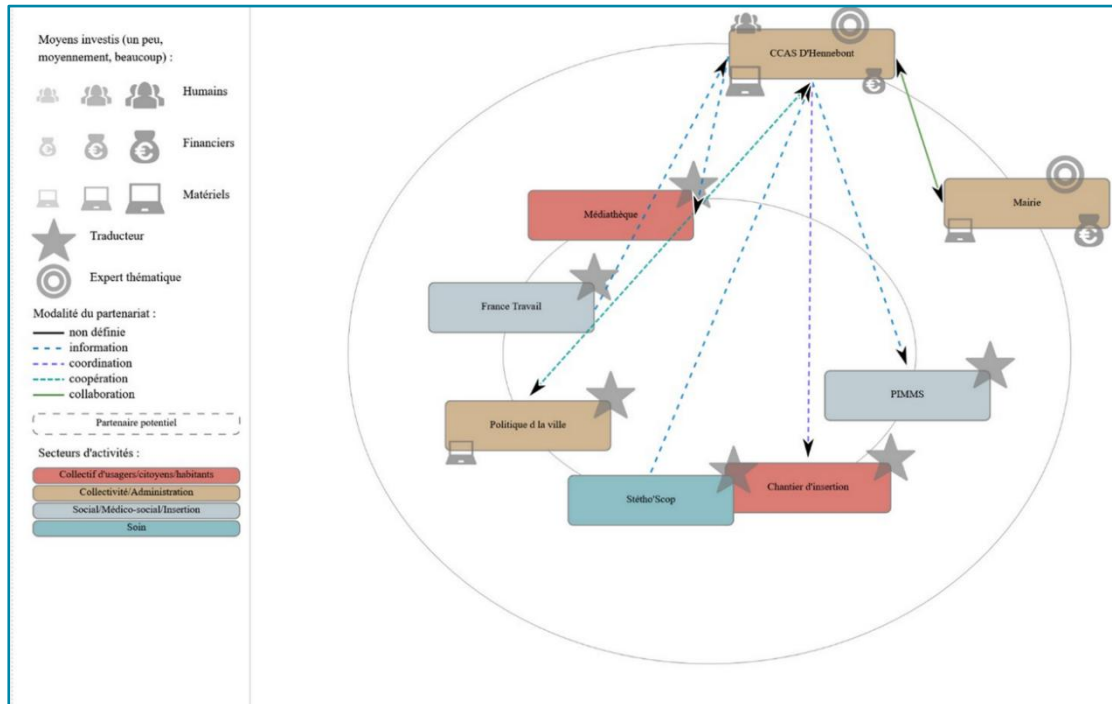
En 2023, le conseiller numérique a débuté des accompagnements à domicile pour des personnes en situation de handicap.



Le temps en accompagnement :

Un total de 306 heures réparti ainsi (313 heures en 2024).

Partenariat :



5. Actions de prévention

- Lutte contre les Violences Intrafamiliales et sensibilisation égalité femme/homme

À l'échelle nationale, 272 400 victimes de violences conjugales ont été recensées en 2024. Elles représentent environ 60 % des VIF et concernent majoritairement des femmes (environ 84 %).



Dans le Morbihan, 2 550 victimes de violences intrafamiliales (VIF) ont été enregistrées en 2022, contre 2 480 en 2023 (-2,74 %). Cette tendance s'inverse en 2024 avec une forte hausse des faits (+27 %, soit +672 faits enregistrés). En zone gendarmerie, 50 % des gardes à vue concernent des violences intrafamiliales en 2025, illustrant leur poids dans l'activité des forces de sécurité.

Ces éléments confirment la nécessité de maintenir une mobilisation forte des acteurs locaux, en matière de repérage et d'accompagnement des victimes.

La Ville d'Hennebont et son CCAS sont pleinement investis dans le dispositif « L'Écouteille », un lieu d'accueil dédié aux femmes victimes de violences. Ce dispositif, essentiel dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, repose sur une offre d'accompagnement pluridisciplinaire.

L'Écouteille a accueilli **210** personnes sur l'année 2025 (244 personnes sur l'année 2024) dont **17** personnes hennebontais. Le nombre de personnes accueillies a baissé par rapport à l'année dernière en raison des difficultés financières rencontrées par le CIDFF liées à la non-compensation de la prime Ségur. Ainsi, le poste de coordination à temps plein a été supprimé, et des missions de coordination ont été déléguée à la juriste. Cela a eu pour impact de réduire les créneaux d'entretiens juridiques et de ne plus effectuer de premiers accueils sur la permanence juridique.



Le lieu d'accueil propose plusieurs permanences spécialisées :

Permanence	Sociale	Juridique	Psychologique	Droit pénal (France Victime 56)	Gendarmerie
Nombre d'entretiens	377	150	144	32	17

Le dispositif inclut également une coordination intercommunale à l'échelle des 25 communes de Lorient Agglomération et de la BBOC, afin de garantir une réponse cohérente et concertée sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, de nombreux professionnels, élus et citoyens ont été formés à l'accueil et à l'orientation des personnes victimes de violences intrafamiliales (VIF), afin de leur offrir un premier niveau d'écoute et d'information. Chaque commune a désigné un binôme ou un trinôme référent en fonction de ses spécificités locales. À Hennebont, les référentes VIF sont Anne BENABES, directrice du CCAS et du Pôle Solidarité et Marine BOUGUENNEC, travailleuse sociale.

Pour rappel, la Ville a participé au financement de ce lieu à hauteur de 4 104 € pour sa première année de fonctionnement. Depuis le dernier trimestre 2022, la participation financière de la Commune est assurée par le CCAS au vu de son engagement dans la lutte contre les violences intrafamiliales, pour un montant annuel de 5 387 € (0,34 € par habitant).

Suite au renforcement du dispositif et afin d'assurer une certaine pérennité, une convention triennale 2023-2025 a été signée par l'ensemble des partenaires financeurs le

22 Juin 2023 (l'Etat, le Conseil départemental, la CAF, les 25 communes de Lorient Agglomération et les 5 communes de Blavet Bellevue Océan Communauté). La Commune d'Hennebont est membre des deux instances de gouvernance du dispositif : le Comité de pilotage et le Comité de suivi.

Face aux nombreux enjeux liés à la lutte contre ces violences, une nouvelle convention de financement 2026-2028 a été votée fin de l'année 2025 par l'ensemble des financeurs. Le coût du dispositif annuel pour cette nouvelle convention est de 270 000 Euros contre 203 000 € pour la précédente. La part pour la participation des communes de Lorient Agglomération passe de 0,34 € à 0,40 € par habitant soit pour le CCAS un montant annuel de 6 574 € à compter de 2026. Pour cette convention, Lorient Agglomération est un nouveau financeur à hauteur de 3 313 €.

👉 Le CCAS et la Ville d'Hennebont ont renouvelé leur participation à la campagne internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, soutenue par l'ONU et relayée en France par l'association Soroptimist, en parant la mairie de la couleur orange, du 25 Novembre au 5 Décembre.

👉 **Octobre rose** : La campagne d'Octobre rose est l'occasion de sensibiliser au dépistage du cancer du sein. L'Hôtel de Ville a été illuminé en rose durant tout le mois d'octobre.

👉 **La Médiation** : Depuis 2022, le service de médiation du Tribunal Judiciaire de Lorient en partenariat avec le CCAS mène chaque année à Hennebont des actions de présentation et de sensibilisation à la Médiation dans le cadre de la Semaine Internationale de la Médiation.

La médiation est possible dans tous les domaines où les parties ont la libre disposition de leurs droits, par exemple : conflits de voisinage, difficultés de recouvrement d'une créance, problèmes entre propriétaires et locataires, difficultés avec son conjoint autour du droit de visite de l'enfant. Elle est impossible dans les matières touchant à l'état civil, et plus généralement, dans toutes les matières relatives à l'ordre public. Il existe 4 types de médiation : judiciaire, conventionnelle, familiale et à la consommation.

Une exposition sur les émotions a eu lieu dans le hall du Centre socio culturel du 10 au 17 octobre, représentant des portraits d'émotions créés à partir de matériaux recyclés par les élèves de la classe ULIS de l'école primaire de Riantec. Le 15 octobre, des médiateurs ont animé une séance « Lecture guidée », ayant pour but d'échanger et conseiller autour de situations de conflits et de difficultés familiales.

En novembre 2025, le service de Médiation Familiale de l'UDAF 56 s'est installé à Hennebont, ainsi que le Cerf-Volant ; espace de visite médiatisé entre parents, enfants et éducateur. Cette installation sur la commune renforce notre partenariat.

6. Actions de prévention à destination des séniors de + de 60 ans dans le cadre du programme « Pour bien vieillir Bretagne »

Ces actions de prévention sont gratuites pour les plus de 60 ans et financées par plusieurs régimes de retraite bretons qui s'engagent ensemble pour le « bien vieillir » (CARSAT, MSA, AGIRC-ARRCO, CNRACL...)



En 2025, un seul programme a eu lieu sur la commune :

○ PASS' : Parcours d'Ateliers Santé pour les Séniors

Le projet PASS' est un parcours de prévention permettant aux séniors de devenir acteur de leur santé en suivant des ateliers sur l'activité physique, l'alimentation et le sommeil. Ce parcours permet de prolonger leur espérance de vie sans incapacité à travers des ateliers, adaptés aux profils des participants.

Le programme s'est déroulé du 06 janvier au 27 mai 2025 et a été composé :

- Une réunion d'échange de 2h sur l'activité physique, la nutrition et le sommeil aux futurs participants
- Un entretien individuel initial avec un enseignant en APA (activité physique adaptée)
- 11 ateliers d'activité physique adaptée de 1h30 et 1 séance de 3h
- Une séance de 3h d'Activ'vue en collaboration avec un optométriste. Cette séance consiste à la présentation des différentes pathologies oculaires et d'un bilan pour chaque participant.
- 8 ateliers de 2h sur la thématique sommeil. Ils ont été encadrés par un intervenant de l'association Activ'sport et une sophrologue.
- 1 entretien initial de 45 min avec la diététicienne
- 6 ateliers cuisine de 3h animés par la diététicienne.
- 1 entretien individuel final de 30 min avec une enseignant APA
- 1 réunion d'échange de 2h 3 mois après le parcours pour l'ensemble des bénéficiaires.

20 personnes ont participé à ce programme (18 femmes et 2 hommes). Moyenne d'Age 70 ans. Ils ont participé à tout ou partie du programme (12 places pour chacune des thématiques d'ateliers).

Sur les 20 participants, 12 vivent sur la commune d'Hennebont, 8 sur les communes environnantes (Inzinzac-Lochrist, Kervignac, Languidic, Bubry, Riantec et Queven).



Envoyé en préfecture le 22/06/2026
 Reçu en préfecture le 22/06/2026
 Publié le
 ID : 056-265600684-20260618-DS20260603-DE



PASS'

PARCOURS D'ATELIERS SANTÉ POUR LES SÉNIORS

REUNION
D'INFORMATION

LUNDI
06 JANVIER 2025
14H-16H

SALLE CHEVASSU
HENNEBONT



DES SÉANCES D'ACTIVITÉS
PHYSIQUES ADAPTÉES



DES ATELIERS CUISINE

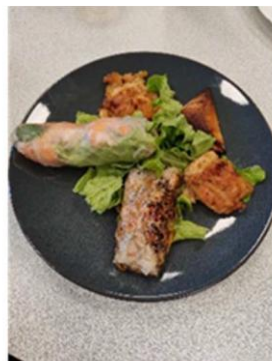


DES ATELIERS
SOMMEIL

PROGRAMME
COMPLET DE
PRÉVENTION
SANTÉ 2025

Renseignements et inscriptions
au CCAS au 02 97 85 16 19





LE CHANTIER D'INSERTION



Cofinancé par
l'Union européenne

Présentation :

- Le thème : Chantier Nature et petit patrimoine
- Durée : Chantier permanent - contrat de 6 mois, éventuellement renouvelable
- Agents : 10 places, sous contrat CDDI de 26h semaine sur 4 jours (mardi, mercredi, jeudi et vendredi), dont 16h d'accompagnement socio-professionnel
- Encadrement technique : Jean-François LEMENUET (depuis juin 2025), remplaçant de Loïc DEJONGHE
- Suivi socio-professionnel : Delphine ANICETO de l'association OPTIM'ISM
- Partenaires : La ville d'Hennebont, L'Union Européenne, Le Conseil Départemental, La DDETS, La Mission Locale et les réseaux pour l'emploi du Pays de Lorient, France Travail et Lorient Agglomération.



Public accueilli :

**En 2025, 19 personnes accompagnées
16 hommes (84 %) et 3 femmes**

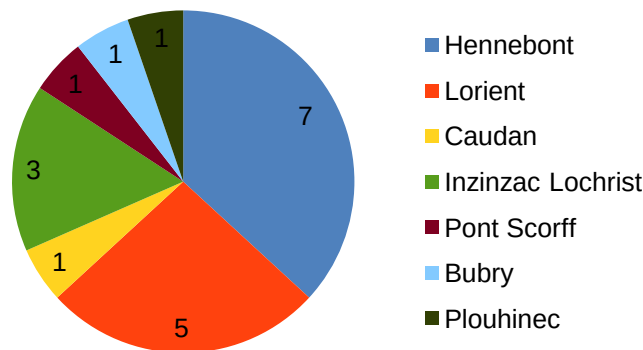
Les participants au Chantier d'insertion

	<u>Année 2025</u>		<u>Année 2024</u>	
Statut à l'entrée du chantier du public accompagné	RSA	13	RSA	13
	ASS	0	ASS	1
	Pension inv	0	Pension inv	1
	ADA	0	ADA	1
	ARE	1	ARE	2
	Sans	4	Sans	4
	Salariés ACI	1	Salariés ACI	1
Total	19		23	
Nombre de sorties	11		17	

En 2025, peu de femmes recrutées sur le Chantier malgré un travail de sensibilisation réalisé auprès des partenaires prescripteurs. Une présentation et une communication autour du chantier doivent à nouveau être mises en place afin de démontrer que les

conditions de travail sont adaptées. Des visites de Chantier vont être organisées avec les partenaires notamment France Travail réunissant conseillers et candidats potentiels.

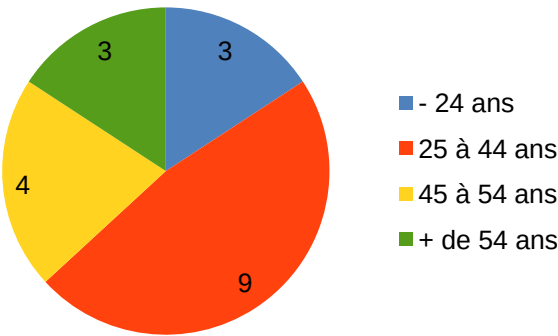
Lieu de résidence



Un peu moins de la moitié des salariés réside à Hennebont (7 sur 19). Le chantier répond véritablement à une logique de territoire.

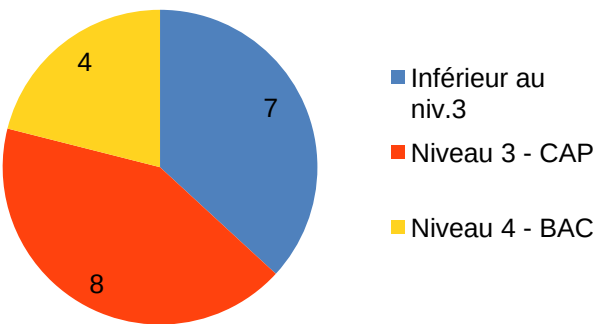
La majorité des salariés a entre 25 et 44 ans.

Âge

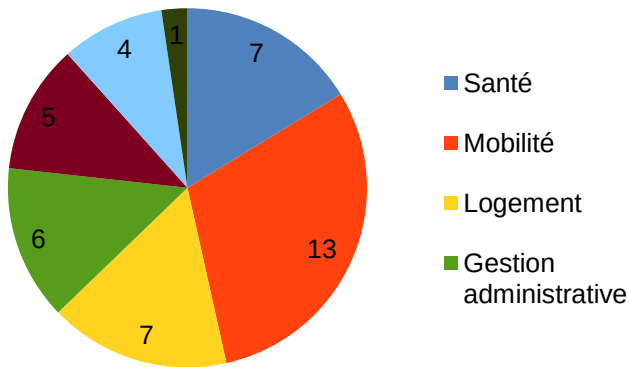


La plupart des salariés en arrivant sur le chantier ont un faible niveau de formation (niveau 3 ou inférieur). Cela représente un réel frein dans le parcours d'accès à l'emploi.

Niveau de formation



Problématiques relevées :



➤ **Santé** : Malgré des problématiques de santé observées chez 7 personnes, aucune n'a la RQTH à l'entrée sur le chantier. 6 personnes ont réalisé un bilan de santé, 1 a été orienté vers la psychologue du SAMPS, 2 personnes ont fait une demande de RQTH auprès de la MDA

➤ **Mobilité** : 13 personnes sur 19 n'ont pas leur permis de conduire dont 4 doivent le repasser. 1 personne a

démarré les leçons de code. Les problématiques de santé ou financières freinent l'accès au permis de conduire

➤ **Gestion administrative** : 3 personnes ont été orienté vers SIBLE, 3 orientées vers AS de secteur.

➤ **Logement** : 7 personnes sont hébergées dont 1 au SIAO. 1 personne rencontre de lourdes problématiques avec son logement social

➤ **FLE** : 2 personnes relèvent d'un accompagnement FLE. 3 personnes sont en situation d'illettrisme dont 1 personne a été orientée vers la Prépa clé « je revois l'essentiel ».

La participation au chantier d'insertion reste l'occasion d'aborder un certain nombre de problématiques plus globales concernant l'insertion des personnes, au-delà de l'insertion professionnelle.

En effet, au cours de leur contrat, vont être abordées les thématiques du logement, de la mobilité, la santé, l'accès aux droits et les démarches administratives, la justice, les besoins alimentaires, la garde d'enfants, les problèmes familiaux, les difficultés financières et la mobilisation des aides possibles (notamment en lien avec la CESF du CCAS), l'accès à la culture, l'accès au numérique...

Dans la démarche de construction de projet, la Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) est un outil incontournable afin de permettre la découverte d'un métier ou la validation de projet.

Sur 2025, 10 PMSMP ont été effectuées (8 en 2024).

Elles se sont ventilées sur les secteurs suivants :

Secteur	Espaces Verts	Artistique	Mécanique	Bâtiment	Maraîchage	Restauration
Nombre	2	2	1	2	3	2

Bilan des sorties 2025 :

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le

ID : 056-265600684-20260618-DS20260603-DE

Actions positives/Parcours vers retour d'emploi	3	- 1 personne est entrée en cure et post-cure programmée pour une durée minimum de 3 mois et a réalisé une PMSMP - 1 personne a obtenu la RQTH, AAH, la pension d'invalidité et a bénéficié de la prestation « regards croisés » de France Travail - 1 personne a réalisé une PMSMP et une AFPR au Quick Lanester
Sorties de transitions	1	- 1 personne a été embauchée en CDD de moins de 6 mois au sein de l'entreprise Télémaque en tant que téléprospectrice
Sorties positives	3	- 1 personne a intégré la formation de mécanicien automobile à l'AFPA - 1 personne a intégré le chantier de la ferme de St Urchaut en CDDI - 1 personne est entrée en pré-qualification Voilier de Travail
Autres sorties	4	- 1 personne ne donne plus de nouvelles après 3 semaines de contrat - 2 personnes démissionnent pour raison de santé - 1 personne quitte le chantier en recherche d'emploi

- Moins de sorties en 2025 : 11 sorties contre 17 en 2024
- Moins de renouvellements en 2025 : 10 renouvellements en 2025, 14 en 2024
- **63 %** de sorties dynamiques en 2025 (75 % de sorties dynamiques en 2024) dont :
 - 27 % sont sortis en effectuant des démarches positives allant vers le retour à l'emploi
 - 27 % sont sortis positivement avec une intégration en formation ou en chantier d'insertion ciblé sur le projet professionnel de l'agent.
 - 9 % sortis en CDD de moins de 6 mois
- Durée plus longue de contrat en 2025 : durée moyenne de 11 mois (10.5 mois en 2024). L'allongement de la durée moyenne des contrats est en lien avec les problématiques de santé importantes et de mobilité.

Bilan des actions prévues en 2025 :

ORIENTATIONS 2025	REALISATION ET OBSERVATIONS
• Activité -Poursuite du projet d'activité de maraîchage avec le service Espace verts sur une parcelle de Malachappe -Poursuite de la convention avec l'EHPAD pour l'entretien des espaces verts, des balcons et des terrasses - Activité d'entretien de l'espace végétalisé et des bacs de culture à la Maison de la Petite enfance -Souhait de maintenir les propositions d'ateliers collectifs auprès des agents du Chantier pour le travail sur l'estime de soi et la cohésion d'équipe : action Sport- Santé avec Activ'Sport (600 €). Atelier avec Cordée- cordage pour travailler sur l'esprit d'équipe avec les supports Verticalité et Vie en Mer (Budget de 1 500 €). Cuisine avec OPTIM-ISM dans le cadre du marché de prestation. Intervention du CIDFF sur l'égalité femmes-	-Poursuite des installations : cabanes en bois pour le stockage, récupérateur d'eau, protection pour les cultures fragiles. Nouvelles plantations fruits et légumes et récoltes mises à disposition des agents du Chantier. Coût achats : 747,92 € -Interventions régulières et programmées à l'EHPAD. Point des besoins fait avec l'agent d'entretien de l'EHPAD -Pas d'intervention sur cet espace en 2025 - Organisation ateliers 2025 : Sport Santé avec Activ'Sport (900 €), Confiance en soi et cohésion d'équipe avec Cordée-Cordage partagé avec un autre Chantier pour partager les coûts (871,43 €). Ateliers cuisine (prestation comprise dans le marché d'accompagnement socio-professionnel avec Optim-IsM) :

hommes (320 €)	achat denrées 47,62 € Intervention CIDFF (O européens) : 202,56 €
Ressources humaines -Absence de l'encadrant technique sur 2 mois (mi-février/mi-avril) pour raison de santé. Pas de remplacement de l'agent sur cette période. Planning des agents du Chantier aménagé en conséquence : maintien des effectifs présents en début d'année sans nouveau recrutement avant mi-avril/début mai -Responsabilité de l'encadrement des agents du chantier durant cette période à la directrice du CCAS.	-Absence finalement sur le reste de l'année à compter du 10 février 2025 pour raison de santé. Recrutement d'un remplaçant à compter de juin. Coût total encadrement technique 2025 : 56 308 €. Demande de congé pour longue maladie par l'encadrant technique titulaire du poste. Possible remboursement par l'assurance statutaire par la suite sur 2026.
Ressources financières : Conforter le co-financement du Chantier d'insertion -Appel à projets du département : candidature du Chantier d'insertion retenue pour 2024 et 2025. En attente de la décision quant au montant pour 2025, demande de 29 082 € soit 40 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel -Programme FSE + : réponse à l'appel à projet pour 2024- 2025 pour un montant maximum de 55 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel soit la somme globale pour les 2 ans de 86 919,28 € Interrogation sur le versement de la totalité de l'aide demandée en raison de l'arrêt maladie à venir de l'encadrant technique. Le montant du salaire sur cette période pourrait être déduite de l'aide versée -Financement Etat-Département pour l'aide aux postes des participants : Demande de reconventionnement en cours pour 2025. Forte inquiétude sur les montants accordés qui pourraient être en baisse de la part des 2 financeurs.	-AAP du Département : Acompte reçu en 2025 23 265,60 € et solde en 2026 si les objectifs sont atteints. Mais, le financement couvrant pour une part l'encadrement technique, le solde sera réduit de l'absence d'encadrement technique soit du 11 février au 3 juin voire le remboursement d'un trop perçu. -Programme FSE+ : 43354,78 € déjà perçus. Bilan 2024-2025 à adresser pour le 30 avril et s'en suivra le contrôle de service fait. Le solde nous sera versé ou non en fonction des résultats du contrôle et sera réduit de l'absence d'un encadrement technique sur une période de l'année 2025. -Accord pour 5 ETP en début d'année soit 6 agents en même temps sur le Chantier. En raison de la suspension des recrutements de février à mai inclus, baisse des ETP réalisés sur le Chantier. Avenant au conventionnement 2025 à 3,85 ETP aidés par l'Etat pour un réalisé de 4,20 ETP.

Perspectives 2026 :

ACTIONS	RECONDUCTIONS 2025	OBSERVATIONS 2026
Activité	-Poursuite du projet d'activité de culture potagère avec le service Espace verts sur une parcelle de Malachappe -Poursuite de la convention avec l'EHPAD pour l'entretien des espaces verts, des balcons et des terrasses -Nombreux chantiers réalisés en fonction des demandes d'intervention du SEVEP -Maintien d'ateliers collectifs : *Ateliers Cuisine avec OPTIM-ISM compris dans le marché de prestation *Intervention du CIDFF sur l'égalité femmes-hommes (320 €). Atelier obligatoire en raison de la perception de fonds européens *Action Sport-Santé avec Activ'Sport : 1000 € sur l'année	-Question d'un autre atelier mené avec Cordée- Cordage pour le travail sur l'estime de soi et la cohésion d'équipe avec les supports Verticalité et Vie en Mer. Action mutualisée avec un autre Chantier d'insertion géré par Défis afin de réduire les coûts : 900 €.

Ressources Humaines	-Absence de l'encadrant technique titulaire depuis février 2025 pour raisons de santé, prolongation possible sur les 6 premiers mois Recrutement d'un remplaçant depuis Juin 2025. -Renouvellement de l'équipe des participants au Chantier depuis Juillet 2025 au nombre de 8 au 1er Janvier. -Demande de nouveaux recrutements par les partenaires de l'emploi -Sur la gestion administrative et RH, les moyens dans le budget principal du CCAS sont valorisés de la manière suivante : *0,10 ETP pour la direction du CCAS *0,10 ETP pour l'assistante administrative *0,05 ETP pour le service RH de la Ville	-Question de l'aide aux participants l'Etat pour 3,85 ETP en 2025. Si pas de hausse en 2026, nécessité de réduire l'équipe à 5 participants
Ressources financières	Conforter le co-financement du Chantier d'insertion • Convention de financement avec le département : décision du département de proroger la convention 2024-2025 sur l'année 2026. En attente de la décision quant au montant pour 2026, demande de 33 408 € contre 29 082 € en 2025 • Programme FSE + : réponse à l'appel à projet pour 2026 pour un montant maximum de 45 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel soit la somme de 35 447 € (contre 43 565 € en 2025) Suite à la baisse des fonds européens, le Département a diminué la proportion des dépenses prises en charge soit 45 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel contre 55 % précédemment • Financement Etat-Département pour l'aide aux postes des participants : Demande de re conventionnement en cours pour 2026 à hauteur de 5 ETP afin de répondre aux demandes d'entrée des partenaires de l'emploi et de l'insertion (3,85 ETP financés en 2025)	Forte inquiétude sur les montants accordés qui pourraient être en baisse de la part des financeurs.

LE MAINTIEN A DOMICILE

Population municipale en 2022 :

- 15 831 Hennebontais
- 5 132, soit 31,59%, ont + de 60 ans
- 58,90% des + de 60 ans sont des femmes



Le Service d'Aide à domicile

- **37 984 h et 282 bénéficiaires**
(40 087 h pour 288 bénéficiaires en 2024)
- **38 agents dont 33 titulaires au 31/12/2025.**

Source INSEE

1 - L'aide à domicile :

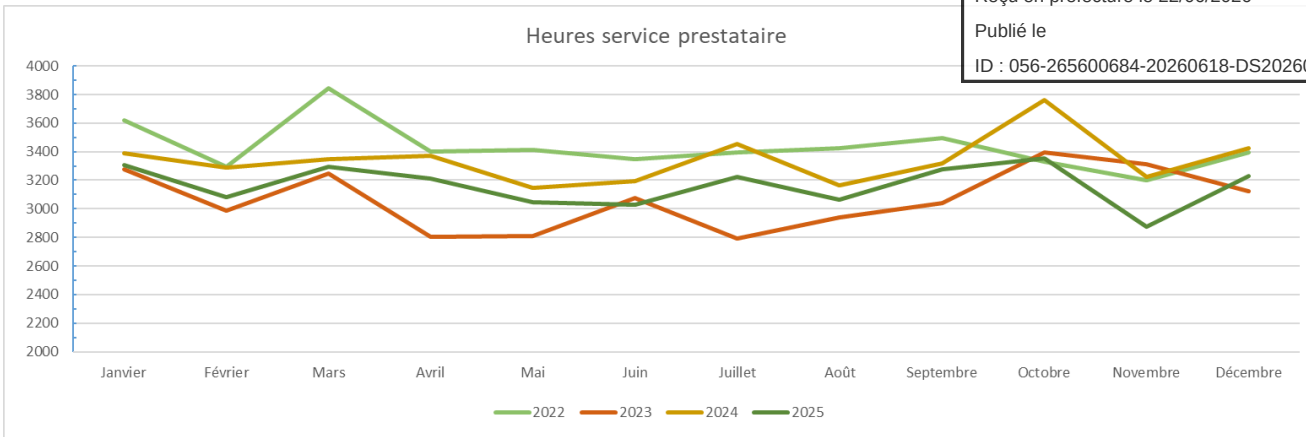
En 2025, le service est intervenu **37 984 heures** à domicile soit une **baisse de 5,23 %** de l'activité. Cette évolution fait suite à une augmentation de l'activité de 8,88 % en 2024 et à des baisses de 10,55 % en 2023 et 6,11 % en 2022. L'activité a été ralentie par les difficultés de recrutement et le manque de personnel qualifié ainsi que par un absentéisme supérieur à l'année précédente.

Le service a fait le choix en début d'année 2023 de ne pas prolonger les contrats d'agents en CDD et ne donnant pas satisfaction. Nous avons fait le choix de privilégier la qualité de service et la cohésion entre les intervenants.

En 2025, il y eu 36 304 interventions effectuées contre 38 227 interventions en 2024. La durée moyenne des interventions est de 1h et 2 minutes, tout comme en 2024. Au niveau du fractionnement, la répartition entre les différentes durées d'intervention est restée stable.

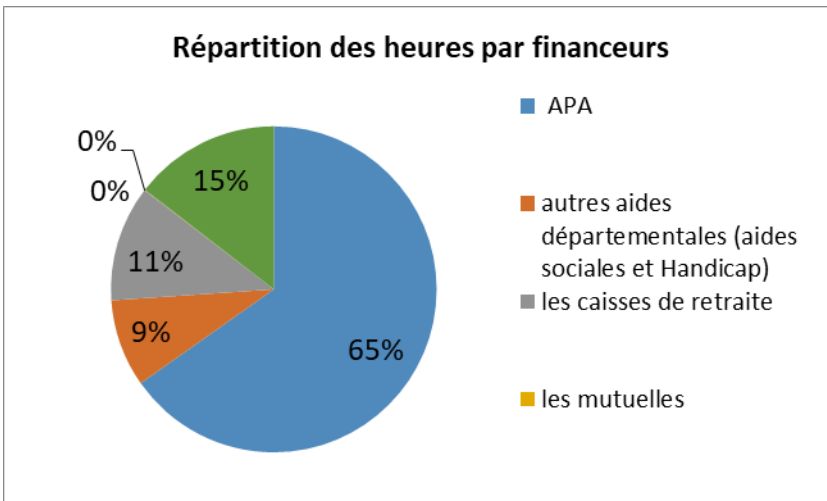
En 2025, y a eu 2 999 interventions le dimanche et jours fériés chez 36 usagers et en 2024, 3 181 interventions chez 39 usagers. La durée moyenne d'intervention est de 38 min.

Le nombre d'usagers a lui légèrement baissé en 2025, il passe de 288 usagers en 2024 à 282 en 2025 (soit une baisse de 2,08 %). En 2024, le service est intervenu chez 27 nouveaux usagers (24 en 2024).



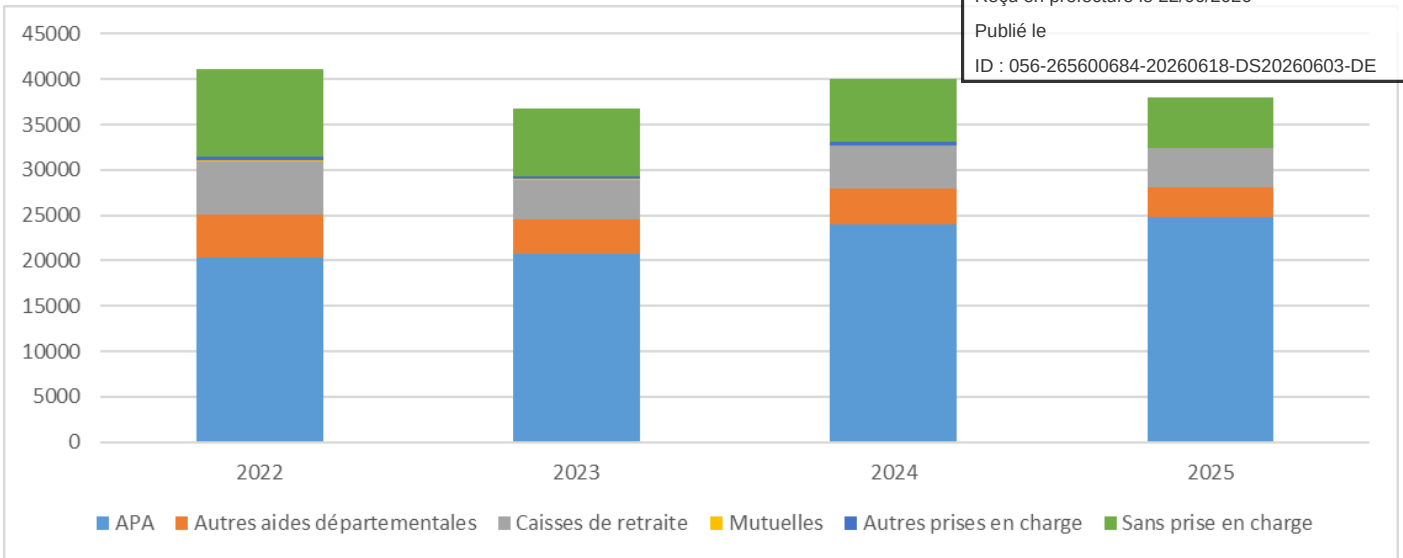
En 2025, la moyenne hebdomadaire d'intervention est de 728 H contre 765 H en 2024 soit 37 H de moins par semaine. En 2023, la moyenne hebdomadaire était de 707 H.

Les heures d'aide à domicile peuvent être financées par l'APA, d'autres aides départementales, les caisses de retraite, les mutuelles...

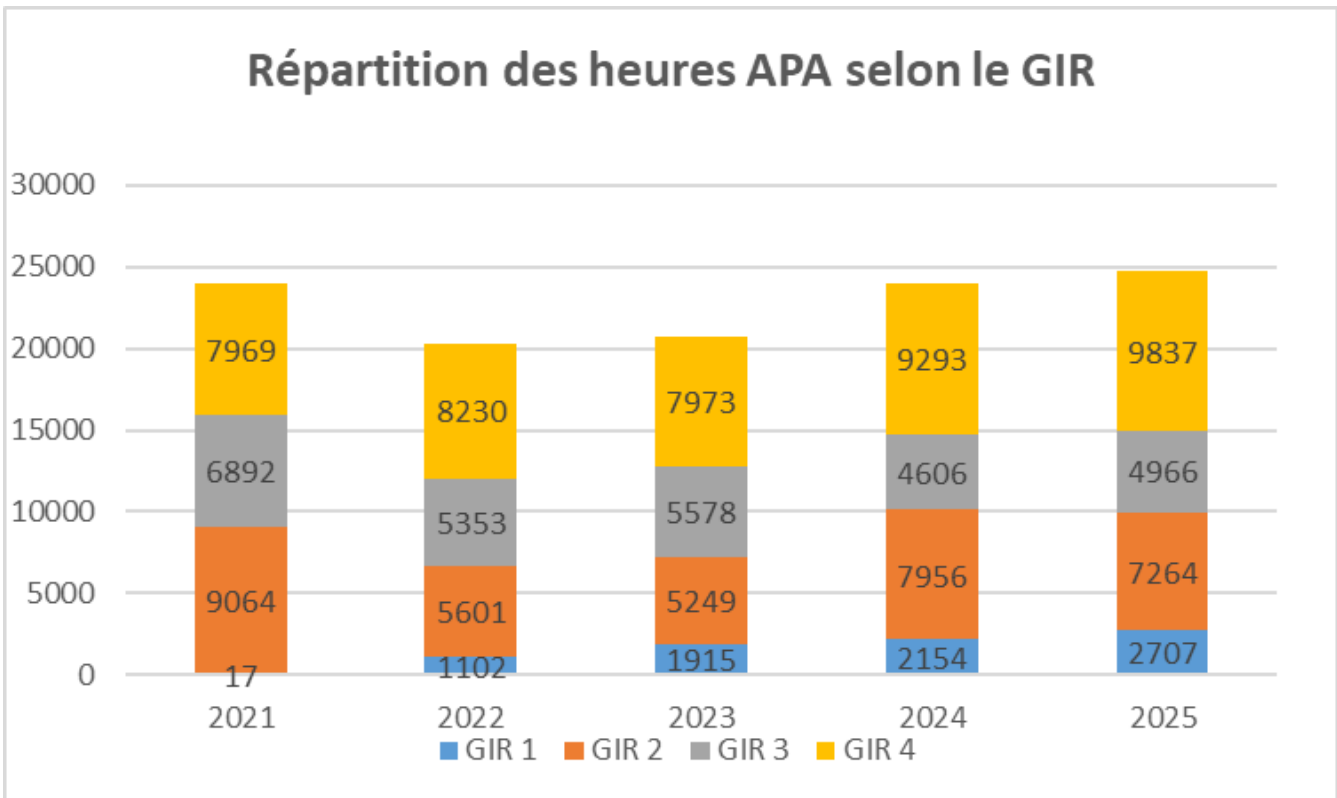


Evolution des financements de 2021 à 2025

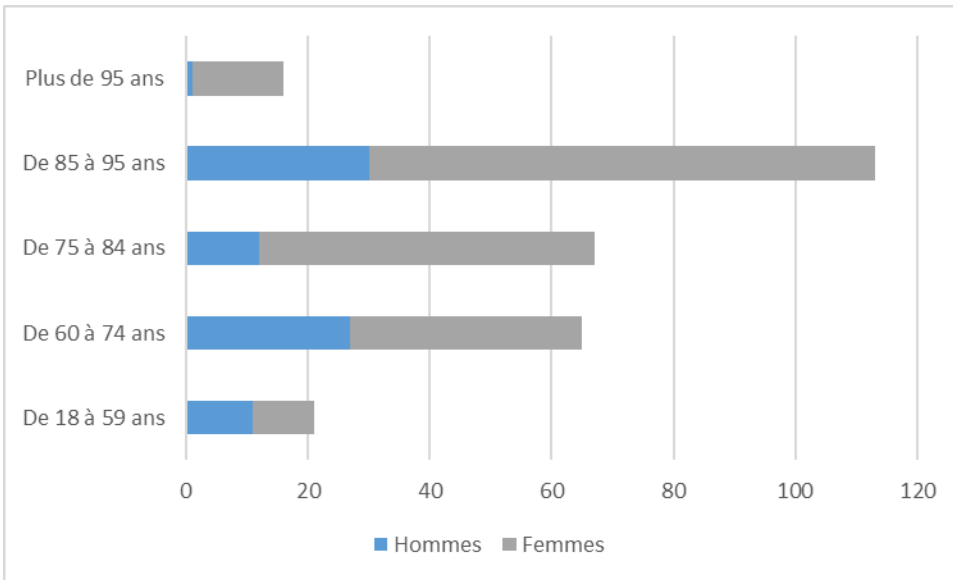
	2022		2023		2024		2025	
APA	20286	49,29%	20712	56,26%	24009	59,89%	24774	65,22%
Autres aides départementales	4805	11,68%	3837	10,42%	3958	9,87%	3303	8,70%
Caisses de retraite	5777	14,04%	4400	11,95%	4692	11,70%	4361	11,48%
Mutuelles	235	0,57%	25	0,07%	32	0,08%	14	0,04%
Autres prises en charge	354	0,86%	308	0,84%	381	0,95%	14	0,04%
Sans prise en charge	9697	23,56%	7531	20,46%	7015	17,50%	5518	14,53%
	41154	100,00%	36813	100,00%	40087	100,00%	37984	100,00%



Les heures financées par le département (APA, aide sociale, PCH) représentent 73,92 % des heures réalisées par le service (69,76 % des heures en 2024). Elles ont augmenté de 0,40 % alors que la totalité des heures réalisées par le service ont baissées de 5,23 %.



Les heures effectuées auprès d'usagers en GIR 1 ou 2 représentent 9 971,55 H contre 10 109,43 H en 2024 soit une baisse de 1,36 %. Celles-ci avaient fortement augmentées en 2024 (+ 41,11% par rapport à 2023). Les heures réalisées auprès d'usagers en GIR 3 ou 4 ont représenté 14 802,56H en 2025 contre 13899,40 H en 2024 soit une augmentation de 6,50 % contre 13 582,93 H en 2023 (+2,33%). Le niveau de dépendance reste très élevé au sein du service (40 % des heures APA sont réalisées auprès d'usagers classés en GIR 1 ou 2).



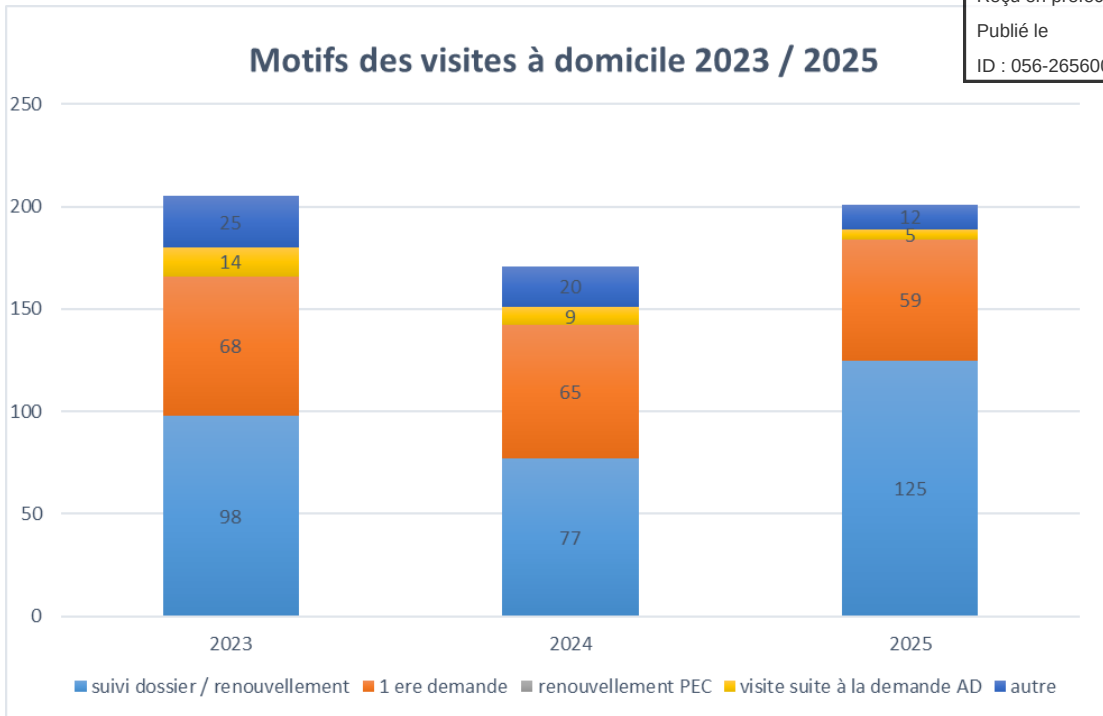
On constate au niveau du profil des bénéficiaire un vieillissement des usagers :

- 21 usagers sont âgés de moins de 60 ans contre 48 en 2024 (7,45 % des bénéficiaires du service en 2025 contre 16,67 % en 2024)
- 65 usagers âgés de 60 à 74 ans (23,05%) contre 60 en 2024 (20,83%)
- 67 usagers âgés de 75 à 84 ans (23,76 %) contre 60 en 2024 (20,83%)
- 113 usagers âgés de 85 à 95 ans (40,07 %) contre 98 en 2024 (34,03%)
- 16 usagers sont âgés de plus de 95 ans (5,67%) contre 22 en 2024 (7,64%).

Les plus de 75 ans représentent 69,50 % des usagers du service (62,5 % des usagers en 2024). Les plus de 85 ans, 45,74 % (41,66 % en 2024).

Les femmes sont majoritaires (71,27 % des usagers). Cela s'explique par une plus longue espérance de vie par rapport aux hommes.

En 2025, la coordinatrice a effectué 201 visites à domicile (171 en 2024) soit une moyenne de 17 par mois.



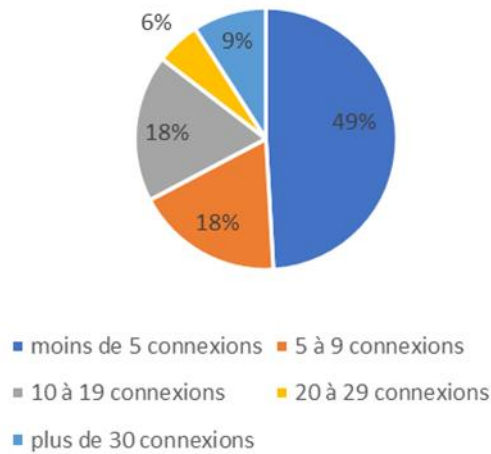
Ce sont essentiellement des visites pour le suivi du dossier ou le renouvellement des prises en charges. Les 1ères demandes sont au nombre de 59 contre 65 en 2024.

La coordinatrice a également organisé 62 temps de coordination avec les équipes (22 en 2024) :

- 19 au sujet des projets d'accompagnement personnalisés
- 5 retours de formation

Par ailleurs, le service a, en 2025 :

- Continué de promouvoir l'application DOME auprès des usagers, des familles, aidants. Cette application mise en place en 2023 permet à l'utilisateur d'avoir accès à son planning ou à ses documents administratifs. Le dispositif, gratuit pour l'utilisateur, a été financé par l'Etat et l'Union Européenne dans le cadre du programme « France Relance : Fonds de transformation numérique des territoires ». En décembre 2025, 55 usagers ont utilisé le service pour 783 connexions (en 2024, 57 usagers pour 605 connexions).



- Poursuivi le travail sur la mise en place des Services Autonomie avec les communes limitrophes.
- Poursuivi le travail en collaboration avec l'EHPAD Ster Glas autour du parcours de l'utilisateur et de la démarche qualité
- Préparé l'évaluation externe prévue début 2026, pour cela il y a eu :
 - Elaboration du projet de service avec l'aide d'une stagiaire sur la période de février à mai 2025
 - Mise à jour du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)
 - Mise à jour du contrat de prestation
- Développé un partenariat avec l'EHPAD du Bouetiez pour la mise en place d'un tiers lieu
- Répondu à l'appel à projet « ESMS Numérique ». La mise en place des actions du Ségur du numérique (Identité Numérique en Santé, Messagerie sécurisée...) sera effective sur l'année 2026.
- Mis en place les actions négociées dans le cadre de l'avenant qualité du CPOM signé en novembre 2024 avec le département. Cet avenant fait suite à un appel à projet sur des actions qualité visant à améliorer le service rendu à l'utilisateur et les conditions de travail pour les agents du service.
 - Binômes pour les nouvelles recrues
 - Temps de lutte contre l'isolement
 - Séances de sophrologie pour les agents
 - Séances d'analyse de pratique 2 fois par mois

- Formalisation des PAP (projets d'accompagnement personnalisés)

Les temps de lutte contre l'isolement financés dans le cadre de l'avenant CPOM ont :

- Mobilisés 2 aides à domicile
- Concerné 39 bénéficiaires
 - 28 visites à domicile
 - 65 appels téléphonique
 - 26 participations aux animations

SERVICES	ORIENTATIONS 2026
Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	- Poursuite des actions des actions financées dans le cadre du CPOM avec le département. - Accompagner et impliquer les agents dans la prévention des risques professionnels et la prévention de l'épuisement (temps de coordinations, groupes de travail, temps d'analyse de la pratique) - Améliorer l'accompagnement des situations complexes (interventions en binôme, formation Humanitude) - Repérer et proposer des animations aux personnes isolées (visites de convivialité, animations en petit groupe...) - Mise en place d'une astreinte administrative à compter du 01/01/2026 - Améliorer la démarche qualité et formaliser les projets d'accompagnement personnalisés. - Continuer le travail de collaboration avec l'EHPAD (Formations, Travailler sur la bientraitance en lien avec le projet Humanitude de l'EHPAD, gestion de la démarche qualité avec le logiciel AGEVAL) - Préparer l'évaluation externe du SAD prévue au 1^{er} trimestre 2026 - Participer aux actions mises en place par le Tiers Lieu créé au sein de l'EHPAD du Bouëtiez suite à l'appel à projet de l'ARS

2 - Le service de portage de repas à domicile :

Les usagers ont le choix entre 2 formules :

- ↳ La Formule complète se compose de 6 éléments au tarif plein de 10.89 € (Potage, entrée, Plat et garniture, fromage, dessert et pain)
- ↳ La Formule allégée se compose de 4 éléments au tarif plein de 10.03 € (Entrée, Plat et garniture, dessert et Pain).

Les repas sont préparés par le groupe Médiarest.

Au 1^{er} janvier 2019, une tarification sociale en fonction des revenus a été mise en place, 3 tranches ont été créées et réévaluées en 2024 :

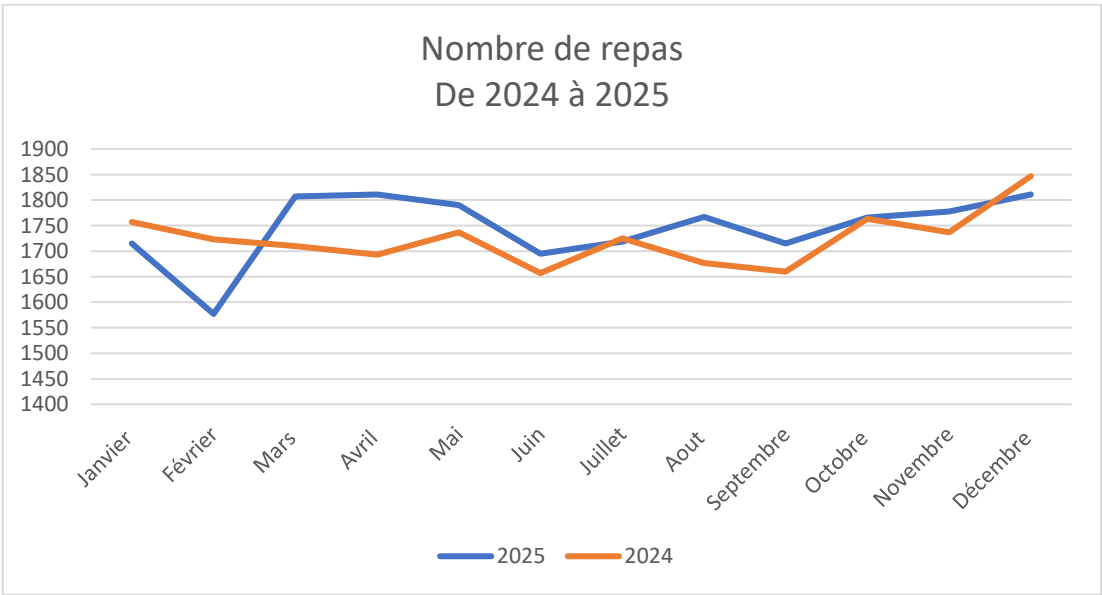
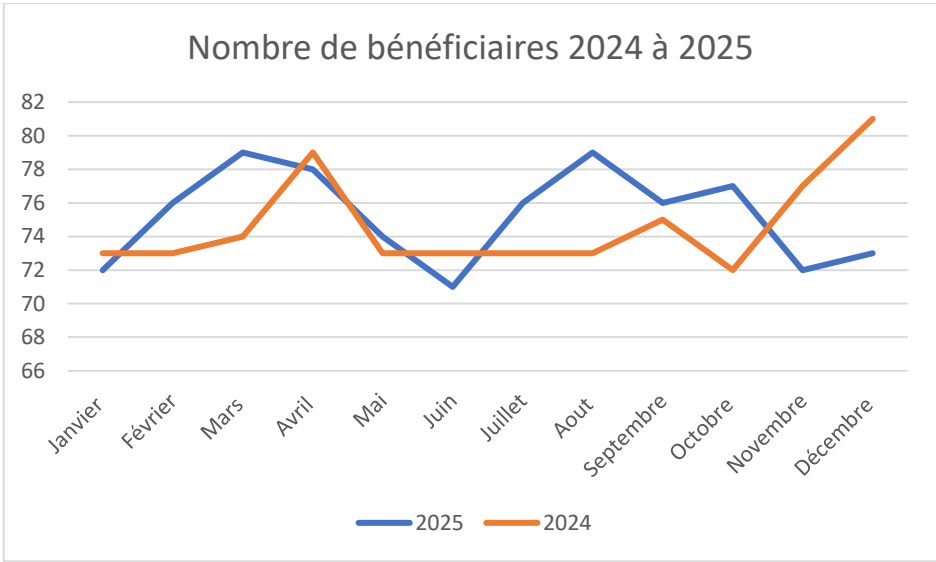
Tranches 2025	
Tranche 1	Quotient < 11097 €
Tranche 2	11097 € < Quotient < 17200 €
Tranche 3	Quotient > 17 200 €



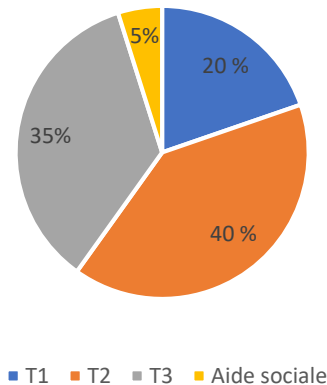
Activité :

Le service a livré 20 951 repas en 2025 soit une augmentation de 1.29 % de l’activité. Le service a livré 119 usagers contre 123 en 2024. Le nombre d’usagers reste stable. La part de la formule allégée baisse de 48 % en 2025 à 45 % en 2024

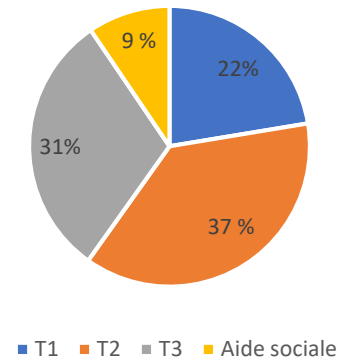
	2024	2025	Evolution 2024/20-25
Formule complète	10746	11515	7.15%
Formule allégée	9939	9436	-5.06%
Total	20685	20951	+1.28 %
Part de la formule allégée	49 %	48 %	- 1%



Formule Complète
 Répartition par tranche tarifaire



Formule Allégée
 Répartition par tranche tarifaire



On comptabilise une moyenne de 38 usagers par tournée. La tournée du matin représente le secteur du Centre ville, l'équipe livre le repas du Jour et la tournée de l'après midi représente les extérieurs de la Ville (Langroix, Talhouët, Quimpéro), l'équipe livre le repas du lendemain.

A compter du 01/06/2025, le service à mis en place le choix du menu.

Lors de la livraison, les livreurs prennent la commande auprès des usagers ; Ceux-ci ont le choix entre le menu A ou le Menu B. A défaut de ce choix, le menu A sera commandé automatiquement.

Les Menus sont également en ligne sur le site de la Ville.

SERVICES	ORIENTATIONS 2026
Portage de repas	Terminer le déploiement du module de « Portage de repas » sur le logiciel métier utiliser pour le SAD et l'utilisation des smartphones pour la télégestion par les agents de livraison.

3 - La téléassistance :

Le marché avec la société Bluelinéa a pris fin au 30 avril 2023. Il n'a pas été renouvelé. Le CCAS a conclu une convention de partenariat renouvelée en 2024 avec 2 acteurs de la téléassistance présents sur le territoire de Lorient Agglomération (Présence Verte et Au temps pour soi).

4 - Le service d'accompagnement :

Le CCAS propose d'accompagner les personnes de plus de 70 ans (véhicule non adapté du CCAS) dans leurs déplacements sur la commune d'Hennebont (rendez-vous médicaux, courses, coiffeurs, ...). Le déplacement est facturé 3 €, tous les mardis de 14h à 16h30, jeudis de 9h à 11h30 et les vendredis de 14h à 16h30.

22
bénéficiaires
par mois

Les courses
70 % des
demandes

770
déplacements
par an

5- 1 Toit 2 Générations : En 2025, il y eu 4 binômes sur la commune :

- Mr M. et Noa : Renouvellement du binôme à partir du 1^{er} septembre. Noa termine sa dernière année de BTS sur Lanester, il est hébergé au centre-ville de Hennebont.
- Mme L. et Manon à partir 1^{er} septembre. Manon est étudiante au Lycée Victor Hugo ; elle rentre tous les week-end chez ses parents.
- Mme M. et Lyna. Lyna est âgée 18 ans et est originaire d'Algérie. Elle y est hébergée toute l'année.
- Mr F et Lucas : Lucas est en alternance ; Il alterne entre l'école et l'entreprise. Il est hébergé environ 1 à 2 semaines par mois.



Un repas partagé est organisé en Octobre : Chaque binôme est invité ainsi que les référents des partenaires (CCAS et Bureaux Informations Jeunesse). Cela permet d'échanger sur les différentes expériences et de passer un moment très convivial. Ces 4 binômes fonctionnent très bien.

L'EHPAD STÊR GLAS

1. Capacité :

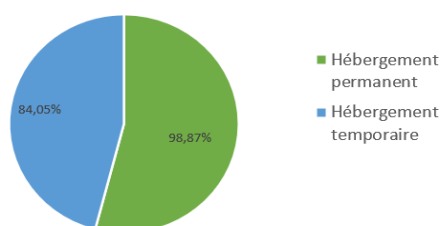
Catégorie	Nombre de chambre/ places	Commentaire
Total Chambres seules	65	Dont 2 communicantes entre elles
Unité de vie protégée (UVP)	10	Pour les personnes déambulantes
Hébergement temporaire	5	Séjour de 3 mois max/an (en continu ou fractionnés)
PASA (Pôle d'activité et de soins adaptés)	File active de 12 places	Pour personnes avec troubles mnésique débutants



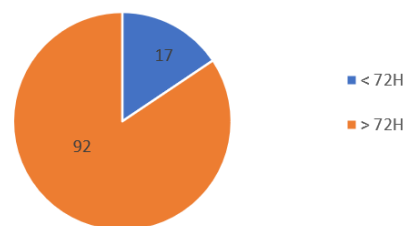
2. Activité 2024 :

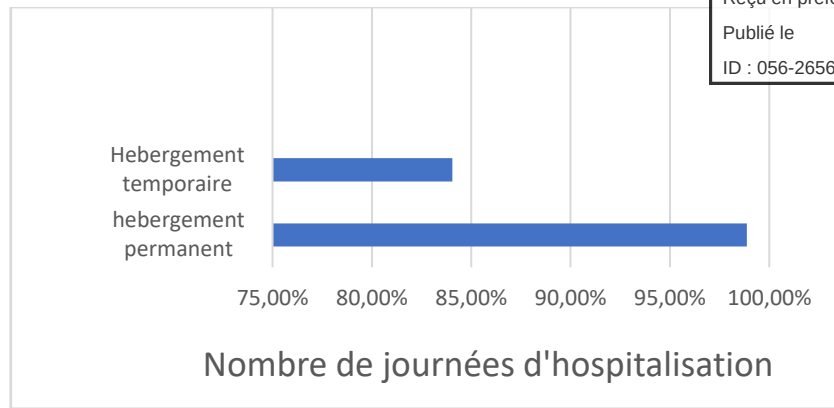
Indicateur	2025	2024
Nombre de journées réalisées	23 478 (TO : 98.95%)	22 895 (TO : 96.50%)
Hébergement permanent	22 084	
Hébergement temporaire	1 394	
Nombre de journées d'hospitalisation	141	120
Dont <72 h (réduction dépendance + parfois repas)	4	
Dont >72 h (réduction dépendance + forfait hospitalisation)	138	
Nombre de sorties	61 (dont 26 décès)	60 (dont 23 décès)
Nombre d'entrées	65 (dont 33 en hébergement temporaire)	55 (dont 37 en hébergement temporaire)
Aide sociale	13 personnes (dont 4 du secteur handicapé)	
Domicile d'origine hors département	0 personne	
File active PASA	12 personnes	12 personnes

Nombre de journées réalisées en 2024



Nombre de journées d'hospitalisation en 2024





3. Dépendance 2022 : base validée en 2020

- Indicateur de dépendance GIR MOYEN PONDERE GMP = 783 (*moyenne nationale 712*)
- Indicateur de soins PATHOS = 222 (*moyenne nationale estimée 230*)

4. Tarifs 2025 :

Spécificité	Tarif
Hébergement permanent	78.26€
Hébergement temporaire	89.28€
Participation à l'entretien de l'autonomie	6.16€
Reste à charge mensuelle (Hébergement permanent 30 jours)	2 532.60€
Reste à charge mensuelle (Hébergement permanent 31 jours)	2 617.02€

5. Ressources humaines :

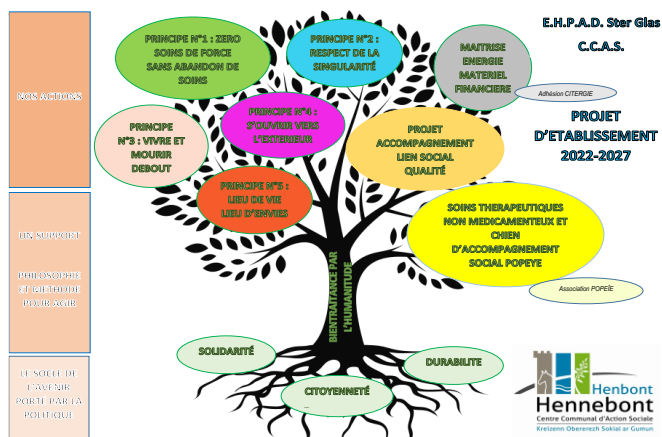
- Moyenne de 57 agents payés chaque mois dont 42 titulaires
- 104 056.88 heures travaillées en 2025
- L'organisation en place (en 7h et 10h) permet le travail en binôme en semaine.
- Pas de changement pour les week-ends
- Formations Humanitude : poursuite des formations et actions sur 2025 (formation prendre soin et bientraitance soignants et perfectionnement COPIL) : réalisation de 3 formations sur 2025 et signature de la convention « en route vers la labellisation »
- Parlons'aidants : 2 cette année (L'arrivée en Ehpad et les équipes, alliées des familles)

6. Projets mis en œuvre durant l'année :

Intitulé du projet	Description/ Objectifs	Période/ Durée
Projet vacances pour les habitants	Projection sur 2026	3 jours en septembre
Formation à la bientraitance – label Humanitude	Formation continue du personnel à la bientraitance sous l'approche Humanitude,	Poursuite sur 3 à 5 ans

pour renforcer
l'accompagnement

Projet d'établissement



-Finalisation du projet d'établissement en lien avec l'arrivée de la référente Qualité mutualisée.

- Actualisation des documents d'admission et du règlement de fonctionnement

Tout au long de l'année 2025

7. Focus sur l'animation sociale proposer par l'animatrice

L'objectif commun à toutes les animations proposées est de proposer des temps d'échange, de liens sociaux à tous les habitants-es de l'EHPAD.

Les animations sont alors des prétextes... Prétexte à sortir de sa chambre, se préparer, aller vers l'autre, échanger, s'exprimer, partager, découvrir, redécouvrir, sentir, ressentir....

Pour atteindre ces objectifs, différentes techniques sont utilisées (l'Humanitude, les techniques de communication verbales et non-verbales, le matériel de stimulation sensorielle etc...) et ces outils permettent la valorisation et la stimulation de toutes les capacités restantes.

Bien sûr, tous ne participent pas aux activités puisque chacun est libre d'y participer ou non mais tous sont invités à s'y rendre et nous veillons à ce que personne ne soit laissé de côté. Si les animations collectives ne conviennent pas à la personne, des temps plus individualisés sont proposés.

Ateliers réguliers

La revue de presse

- Accueil en moyenne 14 habitants par atelier (184 ateliers)
- Objectifs :
 - Permet de stimuler les échanges
 - Aider les habitants à comprendre l'actualité
 - Aider à se repérer dans le temps
 - Permet le développement des liens sociaux

Jeux de mots

- Accueil en moyenne 7 habitants par atelier (33 ateliers)
- Jeux autour du vocabulaire
- Objectifs :
 - Permet à chacun de partager ses connaissances
 - Permet de faire émerger des souvenirs

	○ Permet de découvrir et d'échanger
Jeux sur tablette	- Utilisation de l'application payante Wivv - Proposition de jeux adaptés aux personnes âgées et qui facilite le temps de préparation
L'atelier chant	- Accueil en moyenne 12 personnes (9 ateliers) - <u>Objectifs</u> : ○ Permet aux habitants de stimuler leurs mémoires ○ Permet de (re)découvrir certains artistes ○ Solliciter leur souffle ainsi que leur muscle
Popote et papote	- L'atelier consiste à éplucher des fruits et légumes - Accueil en moyenne 12 habitants par atelier (1 fois par semaine) - <u>Objectifs</u> : ○ Se rencontrer (sollicitation priorisée pour les habitants ne venant pas aux autres ateliers) ○ Favoriser la praxie par des gestes connus ○ Renforcer le sentiment d'utilité
Le petit déjeuner buffet	- Environ 1 fois par mois - Les habitants viennent partager le petit-déjeuner dans la salle à manger de 7h30 à 9h30
<u>Les temps forts</u>	
Projet commun aux groupes d'animateurs (= +/- 12 structures) : <u>Le pique-nique annuel inter-ehpad et le bal inter-EHPAD</u>	Un groupe d'animateurs a été créé il y a plusieurs années regroupant les animateurs d'une douzaine de structures gériatriques (EHPAD, USLD). En plus des échanges entre professionnels, ces rencontres permettent la mise en place de projets communs, permettant une mutualisation de moyens mais aussi et surtout des échanges entre les habitants-es des différentes structures. Cette année, 2 rencontres ont été organisées : • un pique-nique à Kerloudan au mois de juin. • Un bal inter-EHPAD à Moëlan au mois de septembre
Partenariat avec le HARAS d'Hennebont	Une subvention obtenue par le haras auprès de la DRAC a permis la venue de Mélie, artiste en résidence au haras, pour 2 temps forts autour de la médiation animale : • Visites en UVP et dans la salle à manger • Spectacle de Mélie et ses animaux le 3 juin pour 48 habitants-es et 5 familles Les animaux de Mélie sont un poney, un âne, un chien et des oiseaux
Partenariat avec l'association P.O.P.E.Ï.E	Toujours dans le but de développer l'accompagnement par des thérapies non médicamenteuses, l'association P.O.P.E.Ï.E a financé 2 séances de médiation animale. L'objectif principal de ces actions a été d'aller à la rencontre des habitants-es les plus isolés-ées socialement. Les séances ont eu lieu dans les différents petits salons de l'EHPAD, permettant de stimuler des habitants-es peu enclins au moment de groupe proposés habituellement en animation. Lapins, cochons d'inde et chien ont permis à chacun de (re)découvrir le plaisir du contact avec les animaux

L'année a également été marquée par des animations plus exceptionnelles, souvent autour de moments clés de l'année :

Janvier	• Dégustation de la galette des Rois en musique
Février	• Fête de la Chandeleur, en collaboration avec le CCAS • Jeux avec la crèche « Ti doudou » • Concert « les 3 croches »
Mars	• Buffet de printemps • Jeux avec la crèche « Ti doudou » • Commission de Vie Sociale • Marche de printemps
Avril	• Repas au collège Langevin • Jeux avec la crèche « Ti doudou » • Chorale « Les Moussaillons d’Hennebont » • Distribution de chocolats pour Pâques • Chorale « Les Bilbeuts » de Lanvaudan • Vente de vêtements par la société Magasins bleus
Mai	• Distribution de muguet • Séances de médiation équine
Juin	• Fête de la musique : repas en extérieur en musique • Spectacle du haras • Pique-nique au halage • Pique-nique inter-ehpad à Kerloudan
Juillet	• Repas moules-frites • Bar à glace hebdomadaire
Août	• Repas « buffet de la mer » • Bar à glace hebdomadaire • Démonstration de gymnastique
Septembre	• Démarrage du bénévolat de Clémence • Démarrage de l’atelier chorale hebdomadaire à l’école de musique • Bal inter-ehpad à Moëlan
Octobre	• <u>Semaine Bleue :</u> ○ <u>Marche Bleue à l’ehpad de Kerlivio (rencontre avec les habitants-es des ehpad d’Hennebont et les personnes à domicile organisée par le CCAS d’Hennebont et les animateurs des ehpad d’Hennebont). Après-midi sportive et goûter commun</u> ○ <u>Après-midi musicale au centre socioculturel d’Hennebont (rencontre avec les habitants-es des ehpad d’Hennebont et les personnes à domicile organisée par le CCAS d’Hennebont et les animateurs des ehpad d’Hennebont).</u> • <u>Vente de vêtements par la société Magasins bleus</u>
Novembre	• Causerie en breton avec l’association « Ar Sklêrijenn »
Décembre	• <u>Festivités de fin d’année :</u> ○ <u>Sortie à « la maison de Noël » pour un goûter gourmand (parents d’un collègue qui décorent leur maison et nous offre un savoureux goûter maison)</u> ○ <u>Loto de Noël (lot remis à chaque participant-e)</u> ○ <u>Venue de la calèche de Noël</u> ○ <u>Spectacle de Noël</u> ○ <u>Défilé des pulls de Noël</u> ○ <u>Remise de cadeaux de Noël personnalisés et de chocolats</u>

8. Focus sur le PASA et ses ateliers thérapeutiques

Le pôle d'activité de soins adaptés (PASA) permet d'accueillir dans la journée des résidents de l'EHPAD présentant des troubles cognitifs et du comportement modérés.

Le but est de proposer des activités sociales et thérapeutiques individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions neuropsychologiques, sensorielles et leurs liens sociaux.

Objectifs	Exemples d'activités proposées
Maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles restantes	<u>COLLECTIF</u> Cuisine, jardinage, motricité, promenade... <u>INDIVIDUEL</u> Tâches ménagères : couvert, vaisselle, rangement Création d'objets personnalisés
Maintenir ou réhabiliter les fonctions cognitives restantes	<u>COLLECTIF</u> Lecture du journal, discussion, ateliers mémoire, jeux de société... <u>INDIVIDUEL</u> Jeux de réflexion à 2, lecture...
Mobiliser les fonctions sensorielles	<u>COLLECTIF</u> Chant, écouter de la musique, peinture, décoration, assister à un spectacle <u>INDIVIDUEL</u> Découverte de nouvelles sensations gustatives, auditives, visuelles...
Maintenir le lien social	<u>COLLECTIF</u> Activités en commun avec l'EHPAD (anniversaires une fois par mois), rencontres avec les enfants du centre aéré, de l'école de musique <u>INDIVIDUEL</u> Encourager les proches à venir les voir ou faire une petite sortie ensemble

Les réalisations 2025	Activités
Cuisine Thérapeutique	- Réalisation de biscuits de Noël - Epluchage de légumes
Jardinage	- Plantation de géranium pour la terrasse
Ateliers créatifs	- Les jeux Olympiques - Bâton de pluie - Préparation cadeaux de Noël - Décoration à thème
Activités Physiques	- Gym Olympique - Parcours santé - Danse - Gym douce avec POPEYE
Sorties	- Marché de Hennebont - Sortie calèche - Sortie au parc - Sortie cinéma
Rencontres	- Rencontre intergénérationnelle RAM - Spectacle de Noël avec les enfants du centre de Loisirs - Spectacle semaine bleue

POLITIQUE DE LA VILLE QUARTIER DE KERIOU KER KERIHOUAIS/KENNEDY/KERGOHIC / MAURICE THOREZ / LES CAPUCINES

1. L'action sociale du CCAS vers les usagers résidant dans le quartier prioritaire

Services et Prestations	Nombre et pourcentage de personnes ou familles reçues résidant dans les quartiers prioritaires		
	2025	2024	2023
Aide alimentaire (CAP)	78 familles (32%)	64 familles (24%)	98 familles (32%)
Fonds Energie Eau	41 familles (29%)	48 familles (32%)	42 familles (29%)
Accompagnement CESF	29 familles (17%)	46 familles (17%)	58 familles (18%)

2. Les actions soutenues par le CCAS en 2025 dans le cadre de la politique de la ville

Les actions soutenues par le CCAS dans le cadre de la politique de la ville se poursuivent avec le nouveau contrat de Ville 2024-2030 dont la signature s'est faite le 31 mars 2024.

L'enveloppe allouée à la réussite éducative par le CCAS qui porte juridiquement le dispositif était de 50 900 € en 2025 (46 200 € en 2024) avec une subvention de 15 000 € de l'Etat et de 25 000 € de la Ville. Ce programme permet de maintenir le soutien et le développement de nombreux parcours personnalisés auprès des enfants.

Et le CCAS a cofinancé en 2025, **14 actions** pour un montant de 11 000 € (10 700 € en 2024 - 10 250 € en 2023 - 11 000 € en 2022 et 6 600 € en 2021) :

Nom de l'association ou institution	Actions	Montant 2025
2 – ACCES AUX DROITS		
2.1 - Santé		
EPSM Charcot	<u>Prévention en santé mentale des jeunes et adultes des QPV de l'agglomération lorientaise</u> L'action vise à proposer l'intervention hebdomadaire, une demi-journée par semaine, de professionnels en santé mentale dans les différents QVP de l'agglomération lorientaise, à destination des adolescents et des adultes.	1 000 €
2.2 – Soutien à la parentalité		
SESAM	<u>Promouvoir une dynamique territoriale de soutien à la parentalité de proximité</u> - Proposer aux parents des rencontres individuelles et/ou collectives avec des professionnels de l'écoute afin de soutenir leurs compétences et leurs responsabilités parentales et favoriser ainsi le renforcement de celles-ci. - Permettre l'accompagnement individuel d'enfants, âgés de 0 à 12 ans, qui présentent des signes de fragilité, au travers de parcours individualisés et adaptés.	500 €

	Permanences Point d'Accueil Ecoute Jeunes du Pays de L'action vise à accueillir des jeunes présentant des signes de fragilité pour prévenir les conduites à risque (santé, décrochage scolaire, désocialisation...). Lieu d'écoute anonyme, gratuit et confidentiel à la Maison pour Tous assuré par des psychologues cliniciens une fois tous les 15 jours	500 €
2.3 - Citoyenneté		
La Boutique du Droit	<u>Renforcer l'accès aux droits et lutter contre le non-recours pour les plus éloignés QPV par l'information juridique et la médiation sociale</u> Permettre à tous d'avoir un même accès au droit : information, orientation vers le professionnel. Permanences assurées tous les 15 jours par un juriste avec les principes de gratuité, de proximité, de continuité, de confidentialité et de neutralité.	1 000 €
PIMM'S (CPO pour les permanences)	Permanences hebdomadaires d'accès aux droits et d'aide dans les démarches administratives au sein de la Maison de quartier de Kérihouais	1 000 €
	<u>Bureau mobile, bus France Services HIT :</u> Véhicule comprenant deux espaces (un bureau de confidentialité + un espace numérique) qui sillonne les QPV. Labellisé Maison France Services depuis mars 2022, il propose un accompagnement de proximité aux démarches administratives et numériques avec deux médiateurs référents présents dans le véhicule tous les mercredis devant la Maison pour Tous	1 000 €
4 – JEUNESSE, ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS		
4.1 - Jeunesse		
Cordée-Cordage	<u>« Nœuds...se transformer » : l'adolescence une métamorphose à accueillir</u> Projet au long court avec un groupe mixte de 13 à 18 ans pour 3 années. Avec le support de la Vie En Mer et du cirque, ces jeunes accompagnés de professionnels exploreront les métamorphoses liées à l'adolescence, pour produire des récits individuels et collectifs en utilisant des supports d'expression citoyenne, la pratique artistique, et l'activité physique. Des ateliers associant les parents sont proposés et avec des temps de rencontre fréquents.	500 €
4.2 – Culture et expression artistique		
Kenleur Ce qui reste !	<u>Que reste-t-il de vos racines ?</u> Projet sur 2 ans. Objectif principal : Mettre en lien les cultures traditionnelles du monde entier avec la culture bretonne à travers les chants, les danses, les vêtements de fête ou du quotidien, les façons de travailler, de nommer ses proches. Projet de collecter la parole des habitants/es et la mettre en valeur. Créer des ponts entre les cultures traditionnelles au sein du quartier et à l'extérieur. Organiser des temps festifs autour de portraits géants d'habitants. Valoriser la matière sonore et visuelle.	500 €
La fibre joyeuse	<u>Mouask : projet artistique, éducatif et environnemental</u> Projet de création sculpturale et photographique autour du masque et du paysage. Découverte des espaces naturels proches des quartiers. Organisation d'ateliers à destination exclusive des femmes avec une animation parallèle pour les enfants.	500 €
4.3 - Sports		
UFOLEP	<u>Programme Sport Santé Société « A mon rythme » vers un nouveau départ</u> Cycle d'ateliers sportifs et de bien-être sur une année, qui vise une remise en forme physique des pratiquants résidents en QPV (public sédentaire, pathologie à maladie chronique, vulnérabilité sociale) grâce à un soutien personnalisé. Pour un groupe de 8-10 personnes, l'éducateur sportif diplômé Sport-Santé propose des exercices adaptés à la pathologie du patient afin d'améliorer sa condition physique et mentale (1h30 de séance par semaine).	1 000 €
4.4 – Vacances et loisirs		
Ville d'Hennebont Les Estivales	Installer une base de loisirs éphémères lors de la période estivale afin de faciliter la participation des habitants du QPV et de recréer du lien social.	500 €
5 – EMPLOI ET DEVELOPPEMENT		
AGORA (CPO)	<u>La Route de l'Emploi</u> Accompagnement renforcé individuel et/ou collectif vers l'emploi et/ou formation des publics issus de QPV. Une journée de permanence (le matin à la Maison pour tous et l'après-midi à la MQK)	500 €
6 – SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		
6.1 – Participation des citoyens		

Cordée-Cordage (CPO)	<u>Larguer les amarres ou prendre de la hauteur</u> Il pourra s'agir d'ateliers slack-line/tyrolienne au sein du quartier, de plus ou moins longs sur le catamaran Samaya, de vacances ou week-end au bord de la mer ou ailleurs dans notre tipi, des moments festifs comme l'inauguration des Estivales, la fête de quartier et le spectacle avec l'école Paul Eluard aux Ronds dans l'eau. Et enfin, des places annuelles ou ponctuelles pour le club d'escalade.	1 500 €
Ville d'Hennebont	<u>Jeux de quartiers, l'art de jouer ensemble</u> Des ateliers de jeux avec plusieurs propositions possibles et avec des publics variés. L'objectif est de proposer des actions à des publics cibles (seniors, petite-enfance, etc.) et envisager des temps forts regroupés. Les supports de jeux permettent un déploiement sur des espaces peu occupés jusqu'à aujourd'hui. En effet, la volonté est de développer des activités sur la partie Kennedy/Kergohic et celle de Maurice Thorez (nouvellement entrée en Politique de la Ville). L'intervenante travaille en réseau avec les autres porteurs de projet pour optimiser la réussite de tous au bénéfice des habitants.	1 000 €
TOTAL		11 000 €

Ces différentes actions font l'objet d'échanges entre le Service Politique de la Ville et le CCAS et d'un suivi de la part des services du CCAS. Chaque année, en Comité de Pilotage, un bilan est présenté dans le cadre du dispositif politique de la ville. Les actions soutenues par le CCAS relèvent de la prévention sport-santé, de l'accès à la Santé et aux droits d'ordre général, l'accès à la culture et le soutien à la fonction parentale.

3. Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Dans le cadre de sa politique de la ville, la ville d'Hennebont met en place un programme de réussite éducative depuis septembre 2015. Le CCAS porte juridiquement le dispositif.

Le projet vise à accompagner les enfants et les adolescents âgés de 2 à 16 ans issus du quartier prioritaire qui vivent des situations de fragilité en leur proposant un parcours individualisé et « sur-mesure ». L'aide apportée mobilise les ressources dans le domaine de l'éducation, des loisirs, de la santé et du social.

L'équipe est composée de :

- 1 coordonnatrice Réussite Educative
- 1 référente de parcours.

L'objectif principal du programme est **la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire**. Il doit permettre la mise en place rapide de réponses adéquates et individualisées dans le cadre d'un parcours de réussite.

Ce programme contribue ainsi à la mise en œuvre des actions qui sont développées par le Service Politique de la Ville avec le concours de la communauté éducative et d'une équipe pluridisciplinaire. Cinq écoles sont concernées : le Collège Paul Langevin, les Ecoles Paul Eluard, Pierre et Marie Curie et le Centre. Un poste à temps plein au sein du service politique de la ville est dédié à ce programme et la responsable du service consacre 10 % de son temps à la coordination du dispositif. La référente de parcours travaille en étroite collaboration avec la travailleuse sociale du CCAS (CESF).

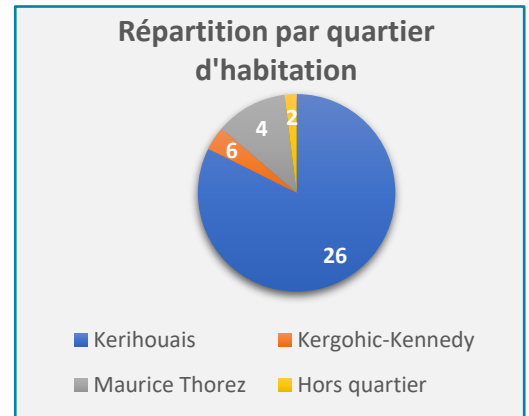
Pour rappel, les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents
- Prendre en compte l'enfant dans sa globalité
- Être réactif en proposant un parcours individualisé dans un délai très court

36 parcours actifs

20 fins de parcours

**14 filles et 22 garçons
9 chez les 0-6 ans
17 chez les 7-11 ans
10 chez les 12-17 ans**



Motifs de saisine du Programme de Réussite Educative :

- Manque de stimulation et de socialisation
- Non-respect des règles, difficultés à gérer la frustration
- Agitation et signes d'hyperactivité
- Difficultés dans les apprentissages scolaires en écriture et en lecture
- Manque d'activités extrascolaires et d'ouverture culturelle
- Dépendance aux écrans et comportements agités
- Fondamentaux pas acquis
- Peu de sorties vers l'extérieur et santé psychologique fragile
- Difficultés à trouver un stage en 3^{ème}.

Typologie des familles :

- La composition familiale est principalement recomposée et monoparentale.
- De nombreuses familles originaires de Mayotte, des Comores et de différents pays d'Afrique (notamment l'Angola et l'Egypte) ont à leur charge plusieurs enfants et sont installées dans le quartier depuis plusieurs années.
- On constate également une augmentation du nombre de familles issues de la communauté des gens du voyage qui se sédentarisent.
- Par ailleurs certaines familles font l'objet de mesures d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO).

Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) :

- Elles concernent tous les acteurs socio-éducatifs qui accompagnent l'enfant dans son environnement scolaire, familial et social. La coordonnatrice réunit les différents

acteurs en fonction de la situation de l'enfant et sont invités les directeurs d'établissements scolaires, les enseignants, l'infirmière sociale, les assistantes sociales, les éducateurs, les responsables des clubs de loisirs et sportifs, les animateurs du centre de loisirs et d'autres agents administratifs des services de la Mairie.

- 4 réunions en EPS ont été organisées.

- Plusieurs temps rencontres sur le temps du midi ont été organisées avec l'équipe enseignante et pédagogique des écoles Pierre et Marie Curie, Paul Eluard et le collège Paul Langevin qui ont repéré les situations.

Partenaires concernés :

La Réussite Educative travaille étroitement avec les acteurs locaux, les professionnels et les intervenants associatifs en fonction des demandes à savoir :

- Les 6 établissements scolaires issus du quartier prioritaire (Ecole Paul Eluard, Ecole primaire Pierre et Marie Curie, Collège Paul Langevin, Collège Pierre et Marie Curie)
- Les associations sportives, artistiques, créatives et culturels
- Les services de soins (La Maison des adolescents, orthophoniste, pédopsychiatre, médecin généraliste, psychologue, dentiste)
- Les actions des projets Politiques de la Ville (colos apprenantes, activités sportives et ludiques sur le quartier, Dyktia...)
- Les services de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, la Culture et le CCAS de la ville
- Le service de la Protection de l'Enfance (Service Médico-social, Protection Maternelle Infantile)
- L'association de la Sauvegarde 56
- L'association SESAM Bretagne (Point d'Accueil Ecoute Jeune, Point Ecoute Parent)
- Les intervenants de l'EPSM Charcot (psychologue pour les adultes et éducatrice pour les adolescents)

Durée des parcours

La durée des parcours est en moyenne de 1 an et demi. Elle peut être raccourcie si la famille n'éprouve plus le besoin d'être accompagnée ou prolongée si elle fait d'autres demandes. Les saisines proviennent principalement de l'école. A chaque rentrée scolaire, la référente de parcours se concerte avec les directrices des écoles Paul Eluard et Pierre et Marie Curie et le principal adjoint du collège Paul Langevin pour repérer les besoins des nouveaux

élèves. Même si les établissements scolaires restent les principaux prescripteurs, les parents, les éducateurs, les assistantes sociales et les médiateurs sociaux ont également été prescripteurs.

Constats sur Hennebont :

- Majorité de saisines par l'école puis les travailleurs sociaux et les parents.
- Nouvelle cité Maurice Thorez : 6 nouveaux parcours
- Durée des parcours de 1 an et demi.
- Majorité de parcours répartis sur Kérihouais
- Familles monoparentales
- Communauté de familles mahoraises avec de grandes fratries.
- Travail en complémentarité avec des familles bénéficiant de mesure d'aide éducative.

Aide aux devoirs et soutien scolaire :

- **Niveau Primaire : 14 enfants du CP au CM2** ont été inscrits le mercredi matin soit de 9h30 à 10h30 ou soit de 10h30 à 11h30 avec l'aide de **9 accompagnant-bénévoles et la référente de parcours**. L'objectif est d'offrir à l'enfant un environnement favorable à l'étude et redonner le plaisir d'apprendre pour des enfants qui ont des difficultés à faire leur devoirs le soir. En juin, chaque enfant a reçu un diplôme en présence du bénévole accompagnant et des parents.
- **Le niveau secondaire : 3 jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème}** ont été inscrits au soutien scolaire en partenariat avec l'association « AGIRabcd » à raison d'1 séance par semaine avec l'appui de **3 accompagnants-bénévoles**. L'objectif est de remobiliser le jeune sur ses capacités de réussite et de revoir les bases non acquises.

Le soutien scolaire joue un rôle crucial dans l'accompagnement des enfants et des jeunes en difficulté, leur offrant les outils nécessaires pour progresser et réussir.

Actions collectives menées en 2025 :

- Sortie Nataé : 97 part.
- Cycle des maternelles : 15 part.
- Estivales : 20 part.
- Colos apprenantes : 12 enfants.
- Sortie Patinoire : 16 part.

PERSPECTIVES 2026

- Difficultés langagières (vocabulaire limité, manque d'aisance à l'oral) chez l'enfant dès l'entrée en maternelle associé à un usage réduit du livre, une exposition importante aux écrans et à une présence d'enfants issus de familles allophones (enfants qui parlent principalement une autre langue au domicile et apprend le français à l'école)
- Mettre en place des actions collectives ciblées autour du langage pour enrichir le vocabulaire et améliorer l'aisance oral en français des enfants en maternelle présentant des troubles ou des retards de langage.
- Manque de motricité fine et globale chez certains enfants dès l'entrée en maternelle limitant leur autonomie et leur développement psychomoteur.
- Poursuivre les actions collectives de psychomotricité dans les écoles maternelles avec l'intervention d'une psychomotricienne et les associations sportives de la politique de la ville.

POUR RESUMER EN QUELQUES CHIFFRES

LE CCAS D'HENNEBONT EN 2025

	6 conseils d'administration	83 délibérations	9 commissions permanentes
---	--------------------------------	---------------------	------------------------------

	109 agents Sur l'année	74 % non titulaires	88 % de femmes
---	---------------------------	------------------------	----------------

	6.3 Millions d'€ de budget	3 budgets annexes : EHPAD, SAAD et Portage de repas	465 000 € de subvention annuelle de la Ville
---	----------------------------------	---	--

	1 EHPAD de 65 places dont 5 temporaires	 282 usagers et 39 984 heures de Service d'aide à domicile	20 951 repas portés à domicile pour 115 bénéficiaires
--	--	--	--

	108 personnes en élection de domicile	306 accompagnements par le Conseiller numérique	 215 personnes Pour l'espace numérique du CCAS
---	---	--	---

177 entretiens réalisés par la CESF	20 710 € d'aide CAP et 140 aides FEE	821 colis de Noël distribués aux séniors
--	---	--